

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**LEOGNAN 2023**

## Débat d'orientations budgétaires

### TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I. Le contexte économique et réglementaire</b>	<b>5</b>
<b>A. Un contexte économique incertain au plan international</b>	<b>5</b>
<b>B. La loi de finances 2023 – impact sur les finances locales</b>	<b>10</b>
<b>II. Le budget 2023 : malgré l'inflation des coûts, poursuivre les investissements structurants grâce aux résultats antérieurs</b>	<b>12</b>
<b>A. Fonctionnement : faire face à l'inflation des coûts</b>	<b>14</b>
A.1. Des recettes de fonctionnement 2022 conjoncturelles	14
A.1.1. Evolution de quelques recettes de fonctionnement	14
A.1.2. Orientations 2023 : des recettes à stabiliser	22
A.2. Des dépenses durement impactées par l'inflation pour 2023	27
A.2.1. Evolution de quelques dépenses de fonctionnement	27
A.2.2. Orientations 2023 : maintenir la qualité du service public tout en maîtrisant les coûts	39
<b>B. Investissement : poursuivre les investissements structurants</b>	<b>43</b>
B.1. Des recettes en baisse conséquente	43
B.1.1. Evolution de quelques recettes d'investissement	43
B.1.2. Orientations 2023 : une recherche systématique de subventions	45
B.2. Dépenses : la valorisation du patrimoine et la rénovation énergétique	53
B.2.1. Evolution de quelques dépenses d'investissement	53
B.2.2. Orientations 2023	59
<b>III. Budget Annexes : Débats d'orientations budgétaires</b>	<b>62</b>
<b>A. Assainissement : le retour à l'équilibre</b>	<b>62</b>
<b>B. Transport scolaire : aider les familles</b>	<b>69</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>73</b>

## CADRE REGLEMENTAIRE

L'élaboration du budget 2023 de la commune de LEOGNAN tient compte des obligations règlementaires fixées par le législateur. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informé sur la situation financière de la ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

En termes de contenu, l'article D2312-3 du CGCT prévoit les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 4° A la structure des effectifs ;
- 5° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 6° A la durée effective du travail dans la collectivité
- 7° l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018/2022 ajoute de nouvelles règles. Les ROB doivent désormais présenter les objectifs de la collectivité concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

En termes de publication, le ROB doit être transmis au préfet et être mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours. Lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne.

**L'exercice 2022 n'étant pas achevé au moment de la rédaction et de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, les chiffres sont donnés à titre indicatif.**

## INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par une croissance du PIB meilleure que prévu (2,6 % en moyenne annuelle), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services. Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, freinerait l'activité à partir du dernier trimestre.

Pour 2023, la projection est entourée **d'incertitudes très larges** liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix. Le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire.

Grâce aux bons résultats financiers cumulés au fil des années et à des recettes exceptionnellement élevées comme les droits de mutation en 2022, la commune doit pouvoir absorber une partie de l'inflation et des dépenses liées aux décisions gouvernementales subies par les collectivités, notamment en matière de masse salariale.

Ainsi, la commune se prépare à subir de plein fouet une hausse de ses coûts de fonctionnement en 2023, estimés à plus de 400 000€ : elle doit donc améliorer sans relâche la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et **considérer l'excédent 2022 comme conjoncturel**.

Elle doit aussi repenser sa **fiscalité**, n'ayant subi aucune augmentation depuis 2012, afin d'absorber l'inflation tout en maintenant d'une part la qualité de ses services publics et en maintenant d'autre part ses ambitions en matière d'investissement.

Au-delà, afin de poursuivre les investissements structurants du projet municipal 2020-2026, **la commune se fixe trois priorités** :

- **la valorisation du patrimoine existant,**
- **la rénovation énergétique,**
- **la protection de l'environnement.**

Ces axes se déclineront tant dans les choix opérés en matière de fonctionnement, afin de contenir les dépenses et d'optimiser les recettes, mais également dans le choix des investissements qui seront priorisés en matière d'études et de travaux.

\*

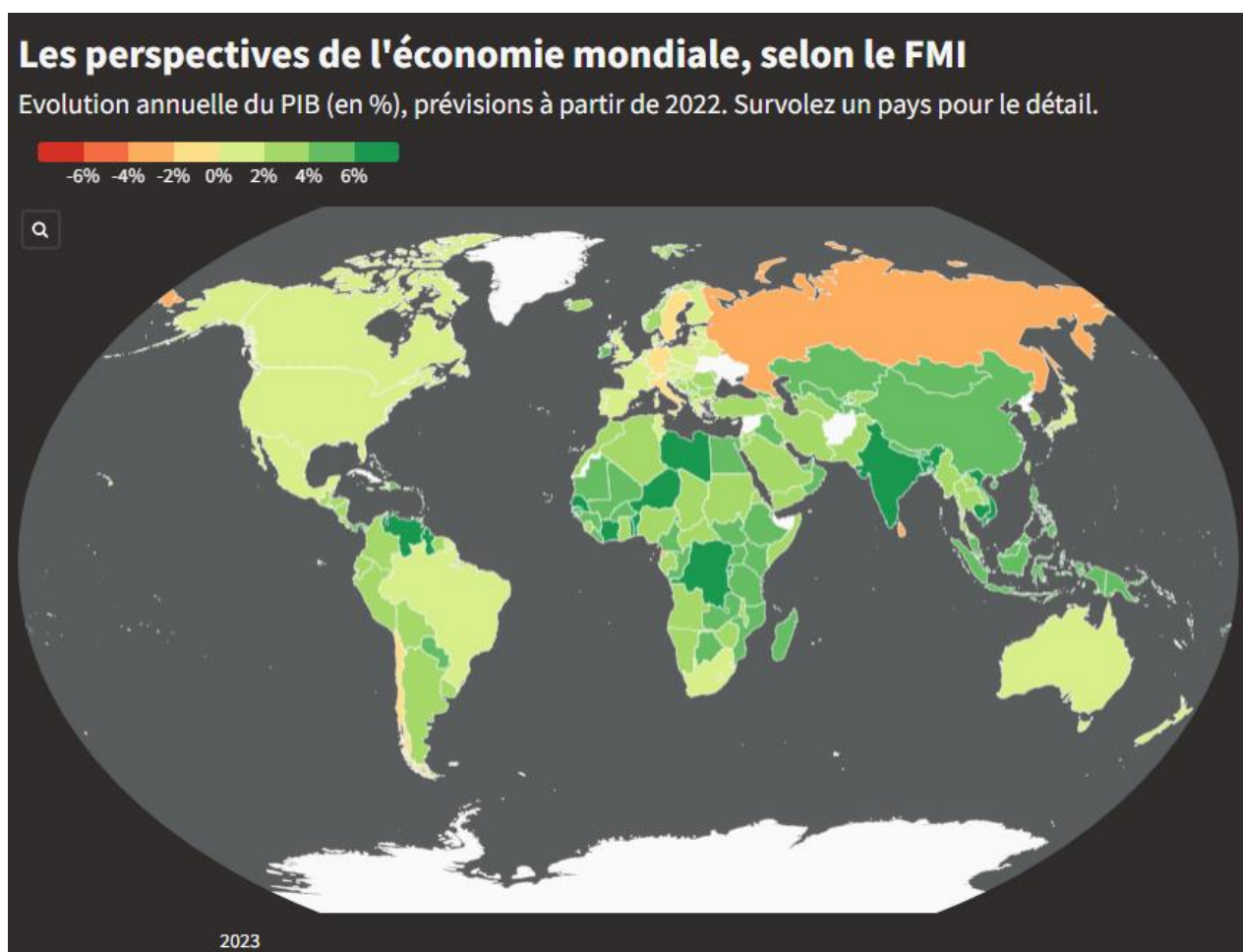
Le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le conseil municipal sur la situation financière de la commune au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances des grands postes de recettes et de dépenses du budget à partir d'hypothèses, tout particulièrement la question des dépenses d'investissement.

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

### A. UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL INCERTAIN

La guerre en Ukraine et l'inflation vont sérieusement peser sur l'activité aux Etats-Unis, en Europe et surtout dans les pays à bas revenu, menacés de surendettement.

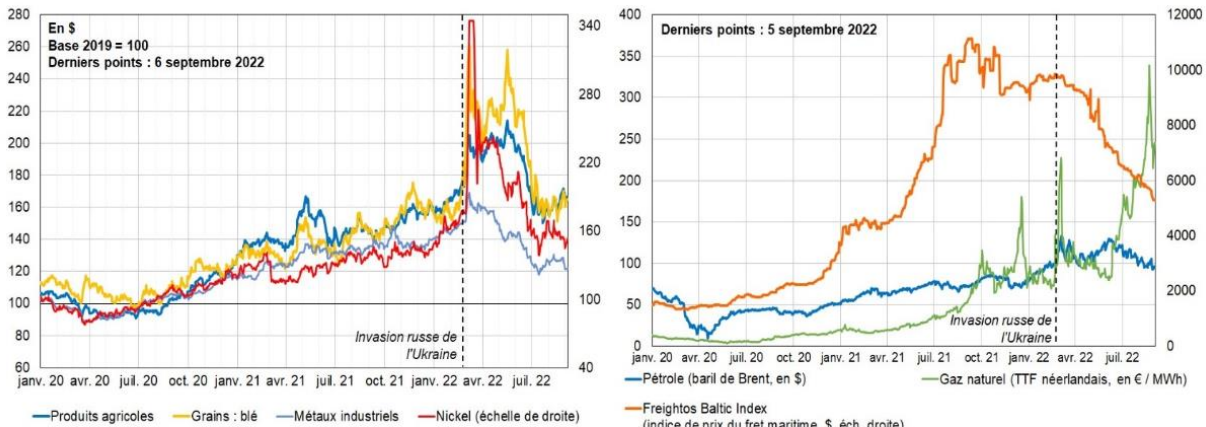
En juillet 2022, Le Fonds Monétaire International (FMI) avait anticipé une croissance mondiale faible de 3,2% en 2022 et + 2,7% en 2023, soit le profil de croissance « le plus morose » depuis 2001 (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022). Aujourd'hui la Banque Mondiale revoit son estimation à la baisse en prévoyant une croissance mondiale de 1,7% en 2023, puis 2,7% en 2024. Le ralentissement de 2023 sera généralisé, des pays représentant environ un tiers de l'économie mondiale devant enregistrer une contraction de leur activité économique cette année ou l'année prochaine.



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022

La zone euro est particulièrement affectée par l'invasion de l'Ukraine et les difficultés d'approvisionnement énergétique. Mais à la différence de l'Allemagne et de l'Italie, la France devrait éviter la récession.

**Prix de matières premières de référence (gauche) et cours du gaz naturel, du pétrole et du prix du fret maritime (droite)**



Source : GSCI, calculs : DG Trésor.  
© DG Trésor 2022

Sources : ICE Futures Europe, Freightos Baltic Index ;  
calculs : DG Trésor.

Selon le FMI, le PIB de la Zone euro devrait s'élever à 3,1% en 2022 et 0,5% en 2023, après +5,2% en 2021. La France éviterait la récession avec une croissance de 2,5% cette année, puis 0,7% l'an prochain. Pour 2022, cette prévision concorde avec celle de l'Insee (2,6%).

En %	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,5	1,8
IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)	1,3	0,5	2,1	5,8	4,7	2,7
Taux de chômage	8,4	8	7,9	7,3	7,6	8,1

Source : Banque de France, projections macro-économiques pour la France, septembre 2022

En revanche, l'Allemagne et l'Italie pourraient entrer en récession en 2023, avec une évolution du PIB de respectivement -0,3% et -0,2%.

Aux Etats-Unis, la croissance ralentirait à +1,6% en 2022 puis +1% l'an prochain, après +5,7% en 2021. La Chine marquerait le pas aussi tout en conservant un niveau de croissance plus élevé : +3,2% en 2022, +4,4% en 2023, après +8,1% en 2021.

A noter :

-Ces prévisions sont à prendre avec beaucoup de précaution, notamment celles pour 2023. Les crises et les chocs externes se sont multipliés ces dernières années et ont tendance à se propager très vite. Par ailleurs, il est difficile d'estimer à moyenne échéance l'impact de l'inflation et des mesures de resserrement monétaire engagées pour lutter contre.

-En France, le déficit public est essentiellement dû au déficit de l'Etat

-Selon les règles européennes le déficit public global (Etat, collectivités locales et organismes de sécurité sociale) ne doit pas dépasser 3% du PIB et l'endettement public doit être inférieur à 60% du PIB.

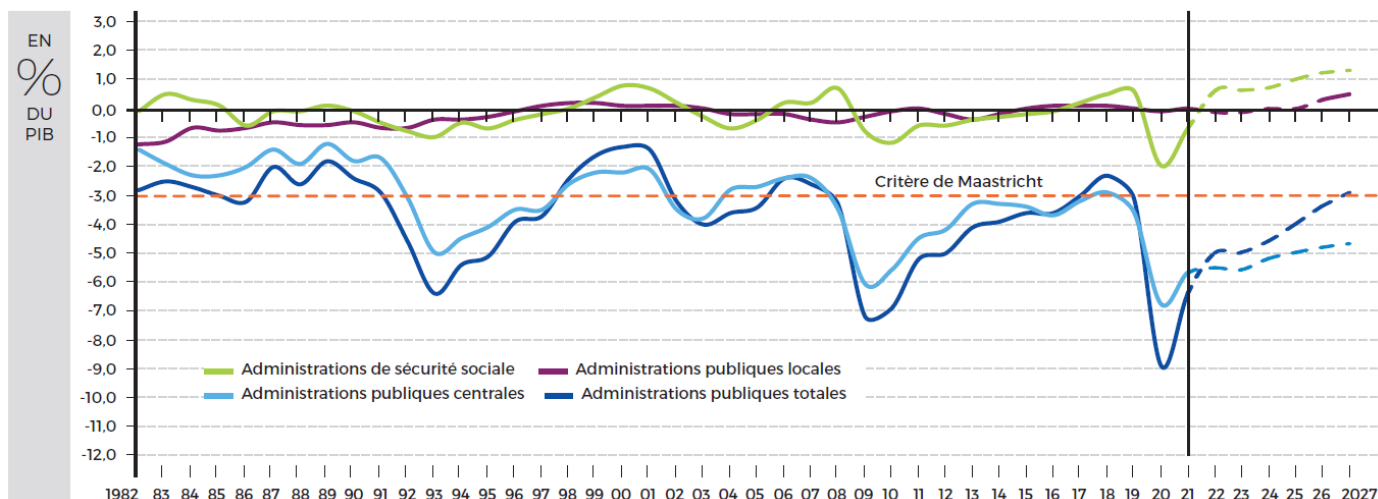
On constate que mises à part quelques années au début des années 2000 et l'année en 2018, sur les autres années le déficit public était en dessous de la norme européenne.

Au vu du graphique suivant, on constate que de 2015 à 2018, les collectivités ont eu plus de remboursement du capital de la dette qu'elles n'ont eu d'emprunts nouveaux. Elles ne contribuaient donc pas au déficit public.

La Loi de Finances 2023 prévoit un déficit de 5%. On constate que lors de la crise sanitaire on était à -9%.

### Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



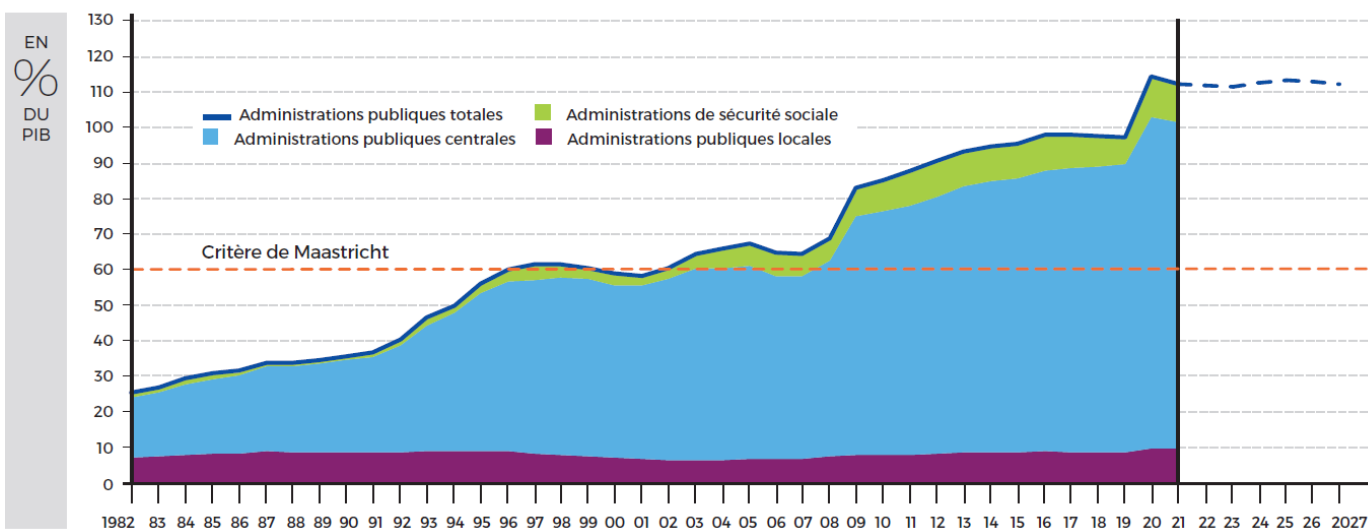
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

Depuis 1995, les ratios européens qui date des années 90 ne sont pas respectés. Pendant la crise sanitaire, l'endettement est passé à 120% du PIB et cela ne semble pas diminuer.

L'endettement macroéconomique public des collectivités territoriales (APUL) ne représente que 10% du PIB or celles-ci portent 70% des investissements. L'augmentation de l'encours de la dette augmente mais de façon maîtrisée car il ne dépasse pas les 10% du PIB.

### La dette des administrations publiques

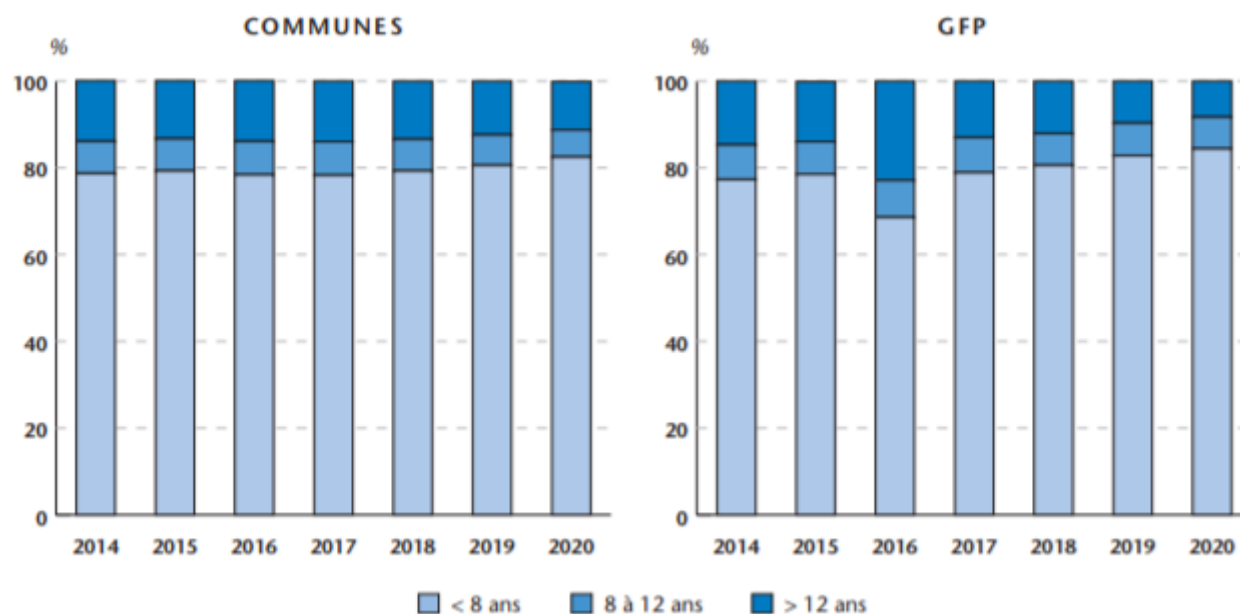
© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).



La plupart des communes sont en bonne santé financière : 80% des communes ont une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.



En moyenne, les communes constatent qu'à cause de l'inflation les recettes de fonctionnement sont moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, ce qui génère une épargne brute en diminution.

Collectivités locales 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	256,6 Mds€	+3,2%
Dépenses de fonct.	213,5 Mds€	+4,9%
Épargne brute	43,1 Mds€	-4,4%
Investissement**	69,6 Mds€	+6,9%
Encours de dette	203,7 Mds€	+1,6%

Finances des départements 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	71,1 Mds€	+2,0%
Dépenses de fonct.	60,1 Mds€	+2,4%
Épargne brute	11,1 Mds€	-0,1%
Investissement**	12,3 Mds€	+8,7%
Encours de dette	31,0 Mds€	-2,5%

©La Banque Postale, **prévisions arrêtées au 21 septembre 2022**

Finances des régions & collectivités territoriales uniques 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	30,1 Mds€	+4,7%
Dépenses de fonct.	23,8 Mds€	+4,6%
Épargne brute	6,3 Mds€	+5,1%
Investissement**	14,1 Mds€	+6,7%
Encours de dette	35,7 Mds€	+8,4%

Finances des communes 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	90,1 Mds€	+3,0%
Dépenses de fonct.	78,4 Mds€	+5,5%
Épargne brute	11,7 Mds€	-11,3%
Investissement**	23,8 Mds€	+7,3%
Encours de dette	65,0 Mds€	+0,3%

Finances des EPCI à fiscalité propre 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	49,2 Mds€	+3,8%
Dépenses de fonct.	42,9 Mds€	+4,7%
Épargne brute	6,3 Mds€	-1,6%
Investissement**	10,6 Mds€	+5,2%
Encours de dette	28,3 Mds€	+0,7%

©La Banque Postale, **prévisions arrêtées au 21 septembre 2022**

En conséquence, La Banque Postale constate en 2022 le retour d'un « effet de ciseau », c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités supérieure à celle des recettes et donc une diminution de l'autofinancement.



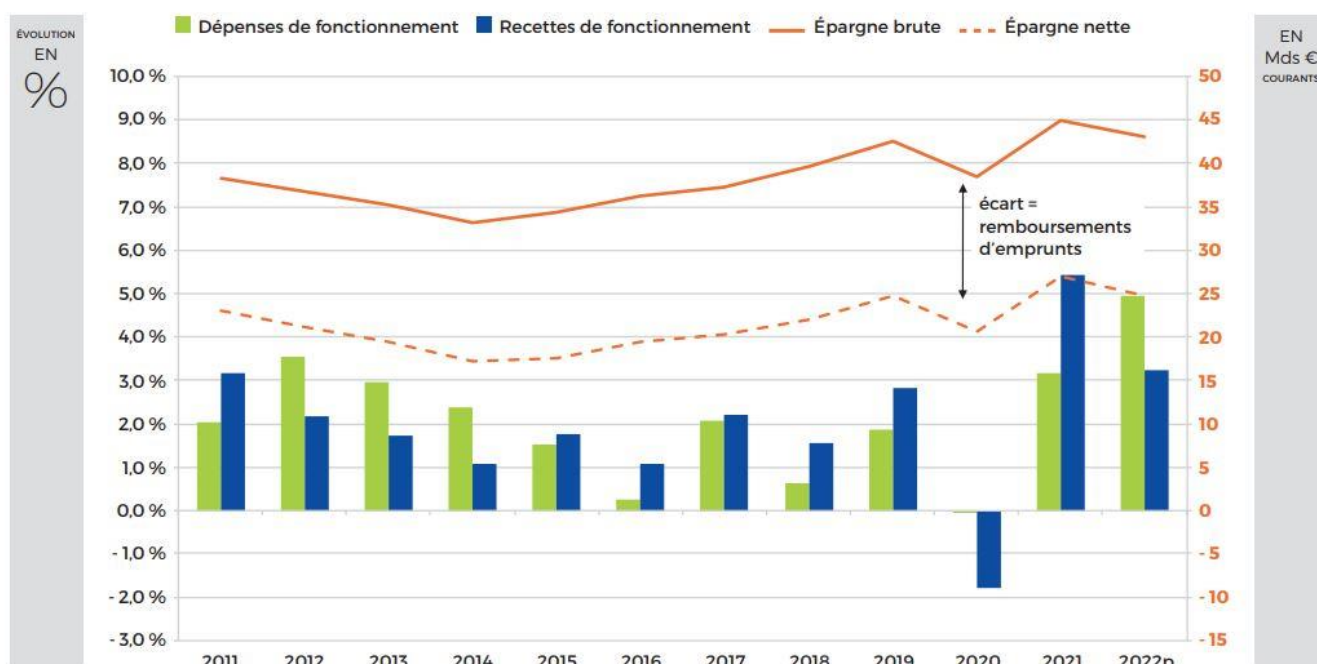
Selon les prévisions de la note de conjoncture, les dépenses de fonctionnement (213,5 milliards d'euros) ont connu en 2022 leur plus forte croissance depuis près de quinze ans avec + 4,9 %.

La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui prennent 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales, comme l'augmentation du point d'indice de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022.

Les recettes (256,6 milliards d'euros) ont progressé de leur côté de 3,2 % en 2022. La taxe foncière sur les propriétés bâties, grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 3,4 % et une légère augmentation de la pression fiscale, s'accroît de 5,9 %. Parallèlement, la hausse de la TVA atteint plus de 9 %. L'autofinancement est donc en repli de 4,4 % à 43,1 milliards d'euros.

### Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale



Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale.

## B. LA LOI DE FINANCES POUR 2023 – IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie. En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) constitue la première loi de finances de la législature 2022-2027. Pour mémoire, la première loi de finances du précédent quinquennat avait posé les bases d'une modification en profondeur des finances locales avec notamment :

- La suppression de la taxe d'habitation et la réorganisation du panier fiscal des différents niveaux de collectivités entré en vigueur en 2021,
- La mise en œuvre de cette réforme fiscale par les différentes lois de finances en procédant à divers ajustements sur les dotations de l'État aux collectivités territoriales en particulier.
- La fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et son remplacement par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités (représentant 80% de la dépense publique locale),
- Des mesures « anti-crise » introduites par le PLF 2021 avec un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production (cotisation foncière des entreprises en particulier). Le PLF 2021 a également introduit un abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et a mis en place un filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise.

**Le PLF 2023 est établi dans un contexte économique incertain et se caractérise par :**

### **1. La poursuite de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixé aux collectivités territoriales et à leurs EPCI**

Dans la continuité des « contrats de Cahors » mis en place entre 2018 et 2022, les collectivités territoriales et leurs EPCI devront ainsi respecter dès 2023 et jusqu'en 2027 un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement qui progresseront au maximum de 0,5 point moins fortement que l'inflation.

Les collectivités concernées sont celles qui totalisent un montant de dépenses de fonctionnement de plus de 60 millions d'euros.

Compte tenu de l'hypothèse d'inflation moyenne retenue dans le projet de loi de finances pour 2023 (4,2%), les dépenses de fonctionnement ne devraient augmenter que de + 3,7% en 2023 pour respecter l'objectif fixé.

En cas de non-respect de l'objectif (après examen individuel de l'évolution collectivité par collectivité), les collectivités perdront des subventions d'investissement accordées par l'État (DSIL, DETR...)

### **2. La suppression de la CVAE sur 2 années (2023 et 2024)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi, pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié pour 2023 puis sera supprimé en 2024.

Malgré cette mesure, mais du fait de la quasi-disparition pour 2023 des mesures d'urgence notamment en matière de santé et des dépenses de relance de l'activité, le Gouvernement estime que le déficit public devrait rester stable en 2023 (5% du PIB comme en 2022). Pour mémoire il était de 9% en 2020 puis de 6,5% en 2021.

La perte du produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale.

Ainsi, dès 2023 :

- Les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE
- En compensation du produit de CVAE perdu, elles percevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022
- A cette compensation pourra s'ajouter une part de TVA en fonction du dynamisme économique du territoire.

### **3. Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0,727 milliards d'euros (mais liés pour 0,430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation).**

Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- Diminution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 26,6 milliards d'euros (- 0,186 milliards d'euros par rapport à 2022)
- Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent chacune de 90 millions d'euros.
- Reconduction du soutien exceptionnel mis en place par la loi de finance rectificative pour 2022 à destination des communes pour faire face à la hausse de prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice.
- Calcul de l'effort fiscal pour le calcul des dotations : stabilisation comme en 2022 du critère par la neutralisation intégrale des effets de la suppression de la taxe d'habitation et du retrait des produits communaux. Cette fraction de correction devait être réduite progressivement pour ne plus être prise en compte de 2028.

Evolutions pour chaque catégorie de concours financier :

	2022	2023	Evolution
Enveloppe globale de DGF (dotation globale de fonctionnement)	26,79 Md€	26,61 Md€	- 0,18 Md€ (soit - 0,67%)
Evolution de l'enveloppe globale de DSU (dotation de solidarité urbaine)	2,57 Md€	2,66 Md€	+ 0,090 Md€ (soit + 3,5%)
Evolution de l'enveloppe globale de DSR (dotation de solidarité rurale)	2,15 Md€	2,24 Md€	+ 0,090 Md€ (soit + 4,2%)
FCTVA	6,5 Md€	6,7 Md€	+ 0,2 Md€
Dotations élu local	0,101 Md€	0,109 Md€	+ 0,008 Md€
Soutien exceptionnel au profit des communes du fait de la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice (2023)		0,430 Md€	+ 0,430 Md€
Compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3,64 Md€	3,83 Md€	+ 0,19 Md€

## II. LE BUDGET 2023 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PRIVILEGIER LA RENOVATION ENERGETIQUE GRACE AUX RESULTATS ANTERIEURS

Les nombreux aléas et facteurs d'incertitude subis en 2022 conduisent à la plus grande prudence dans la construction du budget 2023.

Il est proposé de donner les grandes lignes du Compte Administratif provisoire de 2022 marqué principalement par :

-l'impact de la crise internationale sur le coût de l'énergie au chapitre des charges à caractère général

-l'impact des mesures gouvernementales annoncées en matière de personnel pour notamment lutter contre l'inflation : revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et hausse du SMIC.

Ainsi, la qualité des résultats de la gestion 2022, en dépit de tous les aléas externes signalés précédemment, permet d'envisager un projet de budget 2023 équilibré mais prudent.

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>9 516 581,30 €</b>	<b>10 921 242,57 €</b>
	Section d'investissement	<b>2 234 057,05 €</b>	<b>3 072 187,14 €</b>
<b>REPORT EXERCICE 2021</b>	Report en section de fonctionnement (002)	-	<b>1 388 974,25</b>
	Report en section d'investissement (001)	-	<b>1 744 775,22 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>9 516 581,30 €</b>	<b>12 310 216,82 €</b>
	Section d'investissement	<b>2 234 057,05 €</b>	<b>4 816 962,36 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>11 750 638,35 €</b>	<b>17 127 179,18 €</b>

La capacité de désendettement de la commune de LEOGNAN en 2022 est estimée à 2,85 années. La moyenne des collectivités de la capacité de désendettement est de 5 ans.

Balance générale des budgets consolidés de l'exercice 2022 (exécution du budget)

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>10 527 286,23 €</b>	<b>12 195 488,34 €</b>
	Section d'investissement	<b>3 419 483,30 €</b>	<b>4 718 593,09 €</b>
<b>REPORT EXERCICE 2021</b>	Report en section de fonctionnement (002)	<b>- €</b>	<b>1 809 283,51 €</b>
	Report en section d'investissement (001)	<b>635 683,50 €</b>	<b>1 762 218,77 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>10 527 286,23 €</b>	<b>14 004 771,85 €</b>
	Section d'investissement	<b>4 055 166,80 €</b>	<b>6 480 811,86 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>14 582 453,03 €</b>	<b>20 485 583,71 €</b>

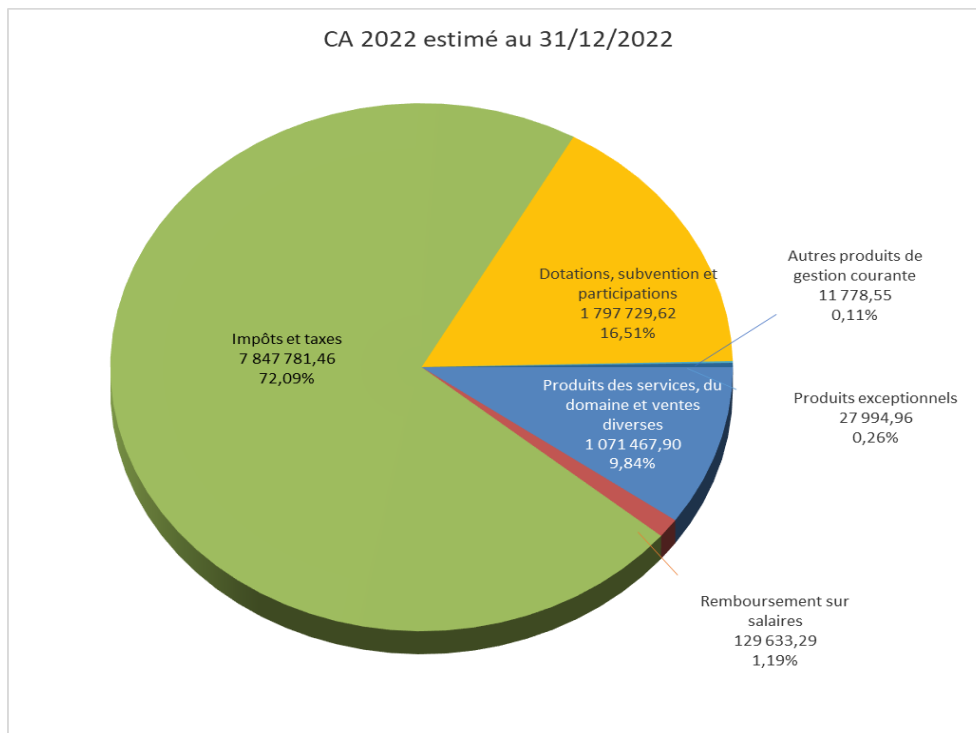
Budget consolidé = budget général (hors RAR) + budget assainissement + budget transport scolaire + budget CCAS

## A. FONCTIONNEMENT : FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COÛTS

### A.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 CONJONCTURELLES

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2022 estimé
013	Atténuations de charges	129 633,29
70	Produits des services et du domaine	1 071 467,90
73	Impôts et taxes	7 847 781,46
74	Dotations, subventions, participations	1 797 729,62
75	Autres produits de gestion courante	11 778,55
76	Produits financiers	25,16
77	Produits exceptionnels	27 994,96
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 886 410,94</b>

#### A.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,54 % par rapport à 2021.**

**Les contributions directes** (54,36%) constituent le principal poste de recettes. Elles sont liées à la progression des bases, limitée par un coefficient de revalorisation forfaitaire peu élevé décidé par l'Etat :

- 0,40% en 2017
- 1,20 % pour 2018
- 2,2% en 2019
- 0,9% pour la TH et 1,20 pour les TF en 2020
- 0.20% en 2021
- 3,4% en 2022



**Cette revalorisation des bases sera supprimée à compter de 2026, date prévue de la mise en application de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.**

**Autres recettes :**

-L'attribution de compensation reversée par la Communauté de communes de Montesquieu représente 6,32%, les droits de mutation 8,11%. Les autres taxes (3,30%) sont constituées par les droits de place, taxes sur les pylônes et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

-Les dotations (16,51%) sont impactées par l'écrêtement sur la dotation nationale de péréquation.

-Les recettes des produits des services représentent 9,84% des recettes réelles de fonctionnement contre 9% en 2021, 7,11 % en 2020 et 10,45% en 2019. Pour mémoire, les tarifs municipaux ont été augmentés en moyenne de 2%.

-Les autres recettes (1,56%) comprennent essentiellement les atténuations de charges, les loyers ainsi que des recettes exceptionnelles.

Ainsi le détail des principaux chapitres de recettes est le suivant :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 041 226,50	678 929,06	928 336,24	1 071 467,90
Remboursement sur salaires	35 753,39	61 538,19	70 788,60	129 633,29
Impôts et taxes	6 806 725,37	6 865 046,13	7 451 321,00	7 847 781,46
Dotations, subvention et participations	2 018 871,35	1 868 557,09	1 774 296,87	1 797 729,62
Autres produits de gestion courante	25 905,09	34 305,80	16 294,63	11 778,55
Produits financiers	27,84	23,28	21,76	25,16
Produits exceptionnels	37 186,34	38 493,74	75 175,77	27 994,96
<b>TOTAL</b>	<b>9 965 695,88</b>	<b>9 546 893,29</b>	<b>10 316 234,87</b>	<b>10 886 410,94</b>

**\*Focus sur le produit des services municipaux**

Si l'on se concentre sur les produits issus des services municipaux, la recette globale 2022 est estimée à 1 71 467,90€, soit une hausse de 15,42% expliquée d'une part par la hausse des tarifs de 2% appliquée désormais tous les ans, ainsi que des recettes exceptionnelles liées à la manifestation des 40 ans de l'ECGB.

	2018		2019		2020		2021		ESTIMATION 2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant estimé	%
Services à caractère culturel	200 593	- 6,42	212 645	6,01	100 630	- 52,68	118 878	18,13	262 232	120,59
Services à caractère de loisirs	588 463	13,03	566 569	- 3,72	413 925	- 26,94	626 208	51,29	589 141	- 5,92
Autres prestations	226 193	6,66	262 013	15,84	164 374	- 37,26	177 485	7,98	220 095	24,01
<b>Produit des services</b>	<b>1 015 249</b>	<b>7,20%</b>	<b>1 041 227</b>	<b>2,56%</b>	<b>678 929</b>	<b>-34,80%</b>	<b>922 571</b>	<b>35,89%</b>	<b>1 071 468</b>	<b>16,14%</b>

**\*Focus sur la fiscalité (3 taxes ménages)**

L'évolution des recettes fiscales de la commune depuis 2018 est dynamique, générant un produit 2022 de 5 918 179€.

Ce dynamisme s'explique en grande partie par :

-l'effet « bases » au travers de la revalorisation forfaitaire appliquée chaque année par l'Etat d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances,

-d'autre part sous l'effet de variations physiques propres à la commune de Léognan (nouvelles constructions, retour à l'imposition pour certains ménages...).

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taxe d'habitation</b>					
Base nette imposable taxe d'habitation	13 612 798	14 350 322	14 728 547	0	0
Taux taxe d'habitation	19,7600%	19,7600%	19,7600%	0,0000%	0,0000%
Produit de la taxe d'habitation	2 689 889	2 835 624	2 910 361	0	0
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	0	612 616	520 822
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	0,0000%	0,0000%	0,0000%	19,7600%	19,7600%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	0	121 053	102 914
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	11 216 636	11 589 153	11 782 622	11 887 761	12 531 262
Taux taxe foncière sur le bâti	17,7900%	17,7900%	17,7900%	35,2500%	35,2500%
Coefficient correcteur	0	0	0	1,225604	1,227495
Produit de la taxe foncière sur le bâti	1 995 440	2 061 710	2 096 128	5 143 413	5 430 781
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	274 014	277 476	279 137	279 402	296 357
Taux taxe foncière sur le non bâti	121,2700%	121,2700%	121,2700%	121,2700%	121,2700%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	332 297	336 495	338 509	338 831	359 392
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>5 017 625</b>	<b>5 233 829</b>	<b>5 344 999</b>	<b>5 603 297</b>	<b>5 893 087</b>
Rôles supplémentaires	62 956	8 175	21 455	49 062	25 092
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>5 080 581</b>	<b>5 242 004</b>	<b>5 366 454</b>	<b>5 652 359</b>	<b>5 918 179</b>

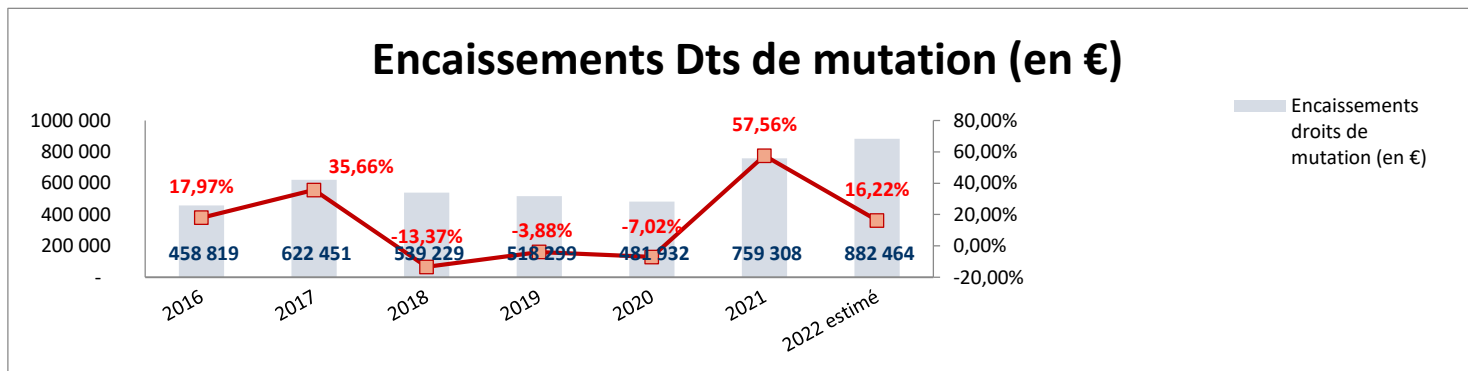
Pour rappel, les taux votés par la commune LEOGNAN sont les mêmes depuis 2012 :

Impôts	Taux de 2012 à 2020	Taux depuis 2021
Taxe d'habitation	19.76 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.79%	17.79% + 17.46% (taux du foncier bâti départemental) 35.25%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	121.27 %	121.27%

**\*L'évolution exceptionnelle des droits de mutation**

**EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION - BUDGET COMMUNE 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Droits de mutation							
Encaissements droits de mutation (en €)	458 819	622 451	539 229	518 299	481 932	759 308	882 464
Evolution (en %)	17,97%	35,66%	-13,37%	-3,88%	-7,02%	57,56%	16,22%



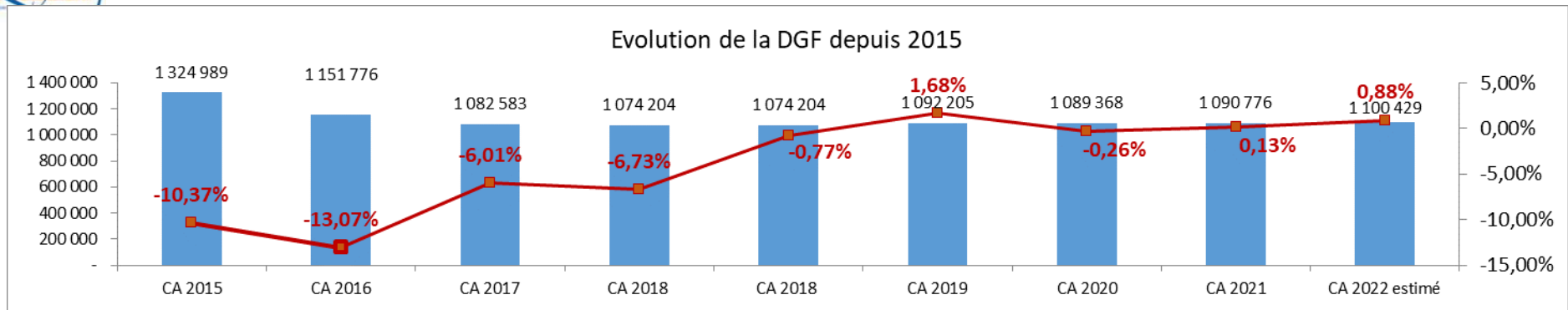
**\*Les dotations, autres compensations et subventions**

On constate une relative stabilité des dotations sur le projet de compte administratif 2022, soit une recette d'environ 1,8 millions d'euros.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
DGF	1 074 204	1 092 205	1 089 368	1 090 776	1 100 429
DSU	119 483	89 432	-	-	-
DNP	218 428	250 128	228 225	235 893	229 411
Compensations subventions - participations	187 963	185 975	199 787	84 510	88 026
Autres	350 045	315 340	267 967	268 922	289 095
TOTAL	165 423	85 791	83 210	94 196	90 769
TOTAL	2 115 546	2 018 871	1 868 557	1 774 297	1 797 730

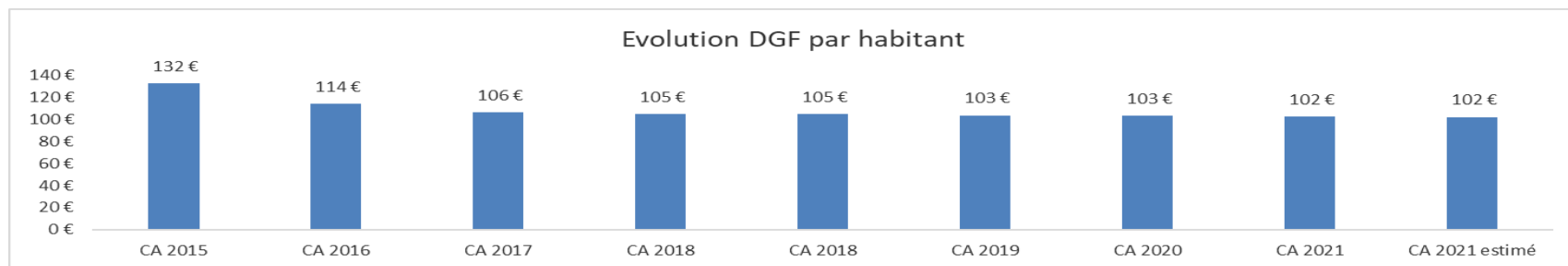
**Focus sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement entre 2015 et 2022**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
DGF NOTIFIEE	1 324 989 €	1 151 776 €	1 082 583 €	1 074 204 €	1 092 205 €	1 089 368 €	1 090 776	1 100 429
Evolution pourcentage	-10,37%	-13,07%	-6,01%	-0,77%	1,68%	-0,26%	0,13%	0.88%



La DGF par habitant évolue comme suit :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
DGF	1 324 989 €	1 151 776 €	1 082 583 €	1 074 204 €	1 092 205 €	1 089 368 €	1 090 776 €	1 100 429 €
population	10 015	10 100	10 169	10 276	10 553	10 584	10 685	10 784
DGF par habitant	132 €	114 €	106 €	105 €	103 €	103 €	102 €	102 €





#### BAISSE DE LA DGF DEPUIS 2014

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021
2014	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761	-66 761
2015		-153 376	-153 376	-153 376	-153 376	-153 376	-153 376	-153 376	-153 376
2016			-173 213	-173 213	-173 213	-173 213	-173 213	-173 213	-173 213
2017				-69 193	-69 193	-69 193	-69 193	-69 193	-69 193
2018					-8 379	-8 379	-8 379	-8 379	-8 379
2019						18 001	18 001	18 001	18 001
2020							-2 837	-2 837	-2 837
2021								1 408	1 408
2022									9 653
<b>TOTAL</b>	<b>-66 761</b>	<b>-220 137</b>	<b>-393 350</b>	<b>-462 543</b>	<b>-470 922</b>	<b>-452 921</b>	<b>-455 758</b>	<b>-454 350</b>	<b>-444 697</b>

La baisse cumulée de DGF depuis 2014 est de 3 421 439 €.

#### EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

La commune ne peut plus bénéficier de la DSU depuis 2020.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
DSU NOTIFIEE	123 191 €	159 310 €	132 095 €	129 260 €	79 655 €	0 €	0 €	1 €
evolution pourcentage	7,20%	29,32%	-17,08%	-2,15%	-38,38%	-100,00%		

#### SUBVENTIONS

Les subventions et les participations perçues en matière de fonctionnement proviennent de divers partenaires institutionnels :

- De la CAF au titre des contrats liés à l'enfance et à la jeunesse : 194 661,26 €,
- Du Centre National Cinéma : 3 300,45, Centre national du livre : 3 500 €
- De l'Etat, par exemple au titre des élections pour 5 103,88 € ou de la dotation de recensement : 1 866 €
- Du Département (subvention Ecole Multi Sports : 1 232 €, CAP 33 : 9 920 €, sports vacances : 2 720 €),
- De la Communauté de communes de Montesquieu (remboursement des repas des crèches de LEOGNAN et de Saint MEDARD D'EYRANS : 58 172.86 €)

## A.1.2. ORIENTATIONS 2023 : DES RECETTES A STABILISER

### a. Les produits des services : estimation avec une stabilisation des activités

Les recettes des usagers évoluent en fonction de la fréquentation aux activités. L'estimation du budget 2023 par les services est la suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé	Proposition 2023
<b>Scolaire - ALSH</b>	670 453,96	444 835,76	667 418,63	628 251,31	643 500,00
<b>Maison des jeunes</b>				2 424,00	2 000,00
<b>Remboursement SACPA</b>	-	1 230,48	1 294,54	1 607,52	1 200,00
<b>VILLAGE ENTREPRISES</b>	125 203,20	111 253,25	115 721,76	145 148,84	145 100,00
<b>LOCATIONS SALLES</b>	11 437,00	5 666,00	-	8 702,00	10 000,00
<b>CULTURE</b>	212 644,52	100 630,07	118 877,86	246 018,78	185 300,00
<b>MANIFESTATIONS ET CEREMONIES</b>	6 223,25	1 852,50	7 640,88	3 300,00	3 500,00
<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>	3 911,57	6 820,00	6 895,42	14 823,41	4 000,00
<b>CIMETIERES</b>	11 353,00	6 641,00	10 646,00	6 319,00	5 400,00
<b>Totaux</b>	<b>1 041 226,50</b>	<b>678 929,06</b>	<b>928 495,09</b>	<b>1 056 594,86</b>	<b>1 000 000,00</b>

### b. Le produit des impôts locaux

Sans variation de taux, en appliquant uniquement l'augmentation des bases de 7,1% prévue dans la Loi de Finances, le produit fiscal 2023 génère une recette estimée à **6 305 586 € soit + 387 407 €** par rapport à l'exercice 2022.

	2023
<b>Taxe d'habitation</b>	
Base nette imposable taxe d'habitation	0
Taux taxe d'habitation	0,0000%
<b>Produit de la taxe d'habitation</b>	<b>0</b>
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	530 197
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	19,7600%
<b>Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires</b>	<b>104 797</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 420 982
Taux taxe foncière sur le bâti	35,2500%
Coefficient correcteur	1,227495
<b>Produit de la taxe foncière sur le bâti</b>	<b>5 815 910</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	317 398
Taux taxe foncière sur le non bâti	121,2700%
<b>Produit de la taxe foncière sur le non bâti</b>	<b>384 909</b>
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>6 305 586</b>
Rôles supplémentaires	0
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>6 305 586</b>

Cependant, les projections d'inflation des prix de l'énergie et des matières première annoncées en 2023 nécessitent une action sur la fiscalité locale.

Les objectifs sont les suivants :

- maintenir la qualité du service public rendu malgré les hausses drastiques subies sur les frais de fonctionnement,
- entretenir le patrimoine communal selon un plan pluriannuel maîtrisé,
- permettre à la commune de poursuivre ses investissements en matière de performance et de sobriété énergétique.



Une augmentation des taux de fiscalité est donc à l'étude pour le budget 2023 :

Impôts	Taux 2022	Taux proposé 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,25%	38,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	121.27 %	138,18%

Cette hausse de + 3 points engendrerait un gain de 460 000 € environ pour la commune.



### **\*Autres recettes fiscales**

#### **-L'attribution de compensation de la Communauté de communes de Montesquieu : la stabilité**

Elle sera versée intégralement comme depuis 2002 : 687 480 €.

#### **-Les droits de mutation**

La moyenne des 5 dernières années a été de 636 124 €. Nous ne maîtrisons en rien le rythme d'absorption des dossiers de notaires, ni les taux des emprunts concédés aux futurs accédant et encore moins leur nombre, ni les aides gouvernementales en l'espèce....

Il est à noter que le gouvernement est intervenu sur le taux d'usure. Le taux d'usure est une mesure de protection du citoyen, contre d'éventuels abus du secteur bancaire dont la position est dominante lorsqu'il s'agit d'allouer des emprunts. Il s'agit ainsi du taux maximal auquel les banques sont autorisées à prêter une somme d'argent

Le secteur de l'immobilier alerte depuis début juillet 2022, date de la dernière révision des taux d'usure par la Banque de France : ils sont trop bas. Pour les crédits sur 20 ans, durée parmi les plus choisies par les emprunteurs, ils ne sont que de 2,57 % tous frais compris. Cela inclut l'assurance emprunteur, le coût du crédit en lui-même (qui augmente à mesure que les taux d'intérêts augmentent) et... la commission du courtier.

En conséquence, le recalcul du taux d'usure a entraîné un refus d'un dossier de prêt sur deux. Les professionnels de l'immobilier craignent par conséquent un effondrement des prix.

Une estimation prudente nous fera inscrire **500 000€**.

**-Les droits de place sont évalués à 55 000 €.**

**-La taxes pylônes est évaluée à 63 000 €.**

**-La taxe sur la consommation d'électricité est évaluée à 230 000 €.**

#### **c. Les dotations de l'Etat**

On estime une recette 2023 à environ 1 330 000€ comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 évalué
DGF	1 074 204	1 092 205	1 089 368	1 090 776	1 100 429	1 100 429
DSR						-
DSU	119 483	89 432	-	-	-	-
DNP	218 428	250 128	228 225	235 893	229 411	229 411
Total	1 412 115	1 431 765	1 317 593	1 326 669	1 329 840	1 329 840

**d. Les subventions et les participations**

Les subventions et les participations estimées sont les suivantes :

- CAF : 90 000 €
- Département : subvention Ecole Multi Sports, CAP 33...
- Communauté de communes de Montesquieu : 45 000 €

Les compensations de l'Etat sont évaluées comme suit :

- +7.1% pour les compensations de la taxe foncière sur les locaux industriels : 40 500€
- au même niveau qu'en 2022 pour les autres soit 50 205 €.

Le remboursement des salaires des agents affectés aux transports scolaires représente enfin 90 000 € reversés sur le budget annexe afférent.

**e. Les loyers**

Cette recette représente environ 8 250 €.



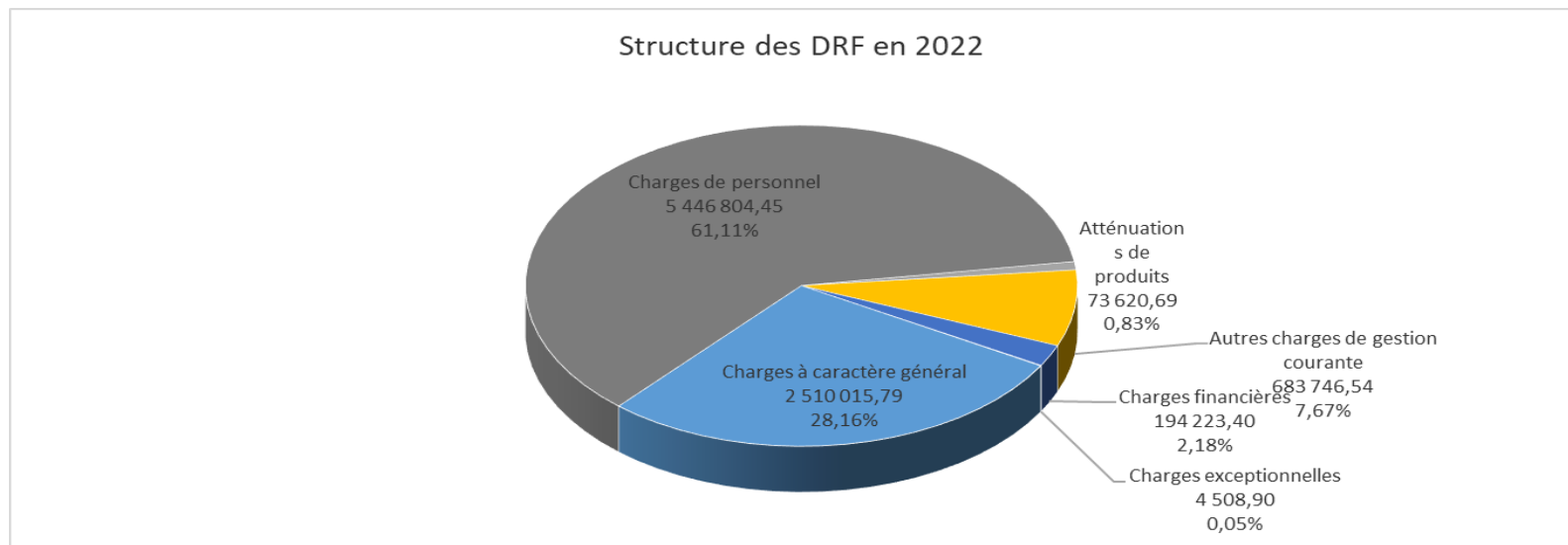
## A.2. LES DEPENSES 2022 : L'IMPACT DE L'INFLATION

Le projet de Compte Administratif 2022 est marqué par l'inflation subie sur les postes de dépenses liés à l'énergie (électricité, gaz, carburant) et à l'alimentation.

Ainsi, l'arrêt des comptes au 31 décembre 2022 permet d'estimer les dépenses de fonctionnement 2022 à 8 910 000 environ soit + 5,63 %. Si on retire la charge exceptionnelle liée à la participation sur le budget assainissement dont le dernier versement était en 2021 l'augmentation des dépenses est de + 7,54 %/

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2022
O11	Charges à caractère général	2 510 015,79
O12	Charges de personnel	5 446 804,45
O14	Atténuations de produits	73 620,69
65	Autres charges de gestion courante	683 746,54
66	Charges financières	194 223,40
67	Charges exceptionnelles	4 508,90
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 912 919,77</b>

### A.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



On peut noter les points suivants :

-**Les charges de personnel** (61,11% des dépenses réelles de fonctionnement) ont augmenté de **7,49%** par rapport à 2021

-**Les charges à caractère général** (28,16%) comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, restauration...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides. Elle résulte également d'une politique d'achat et des mesures d'organisation par le jeu de vases communicants de prestations prises aujourd'hui en régie, par exemple les travaux dans les bâtiments. Elles augmentent de **11,34 %** par rapport à 2021

-**Les atténuations de produits sont les pénalités reversées dans le cadre de la loi SRU** : elles se sont élevées à 73 620,69 €. Le poste budgétaire a diminué de -15,35% par rapport à 2021 (86 971,94 €)

-**Les charges de gestion courante** (7,67%) prennent en compte les subventions versées (associations, budgets annexes...) et les participations aux syndicats.

-**Les charges exceptionnelles** (0,05%) correspondent à l'annulation de titres antérieurs.

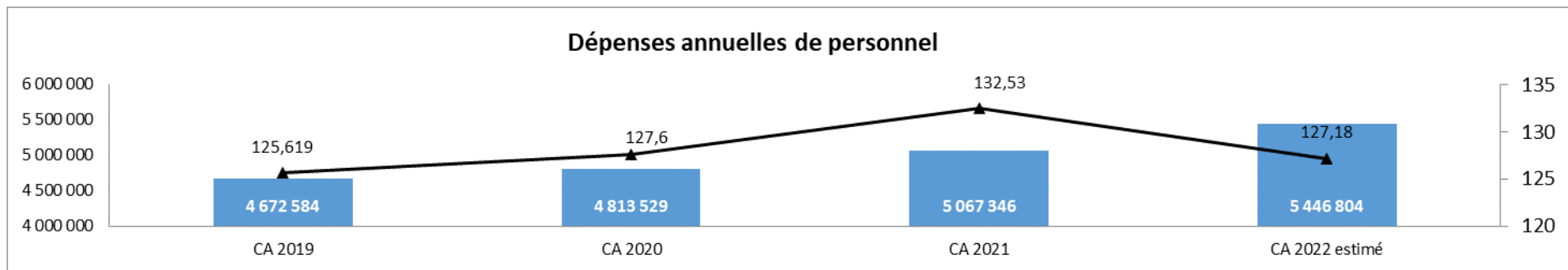
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé	evolution entre 2022 estimé et CA 2021
011 Charges à caractère général	2 130 428,85	2 196 662,57	2 017 365,00	2 254 342,08	2 510 015,79	11,34%
012 Charges de personnel et frais assimi	4 673 159,75	4 672 583,73	4 813 529,01	5 067 346,10	5 446 804,45	7,49%
014 Atténuations de produits	85 926,21	87 988,60	73 525,18	86 971,94	73 620,69	-15,35%
65 Autres charges de gestion courante	692 382,29	684 226,16	734 916,23	657 115,39	683 746,54	4,05%
66 Charges financières	290 546,81	259 568,36	238 530,12	216 614,10	194 223,40	-10,34%
67 Charges exceptionnelles	150 000,00	119 819,04	237 292,16	156 576,05	4 508,90	-97,12%
<b>TOTAL</b>	<b>8 022 443,91</b>	<b>8 020 848,46</b>	<b>8 115 157,70</b>	<b>8 438 965,66</b>	<b>8 912 919,77</b>	<b>5,62%</b>

**a. Les charges de personnel**

Les charges de personnel évoluent de **+ 7,49 %** en raison de mesures gouvernementales, ayant une incidence forte sur l'évolution des dépenses 2022 mais également sur 2023 :

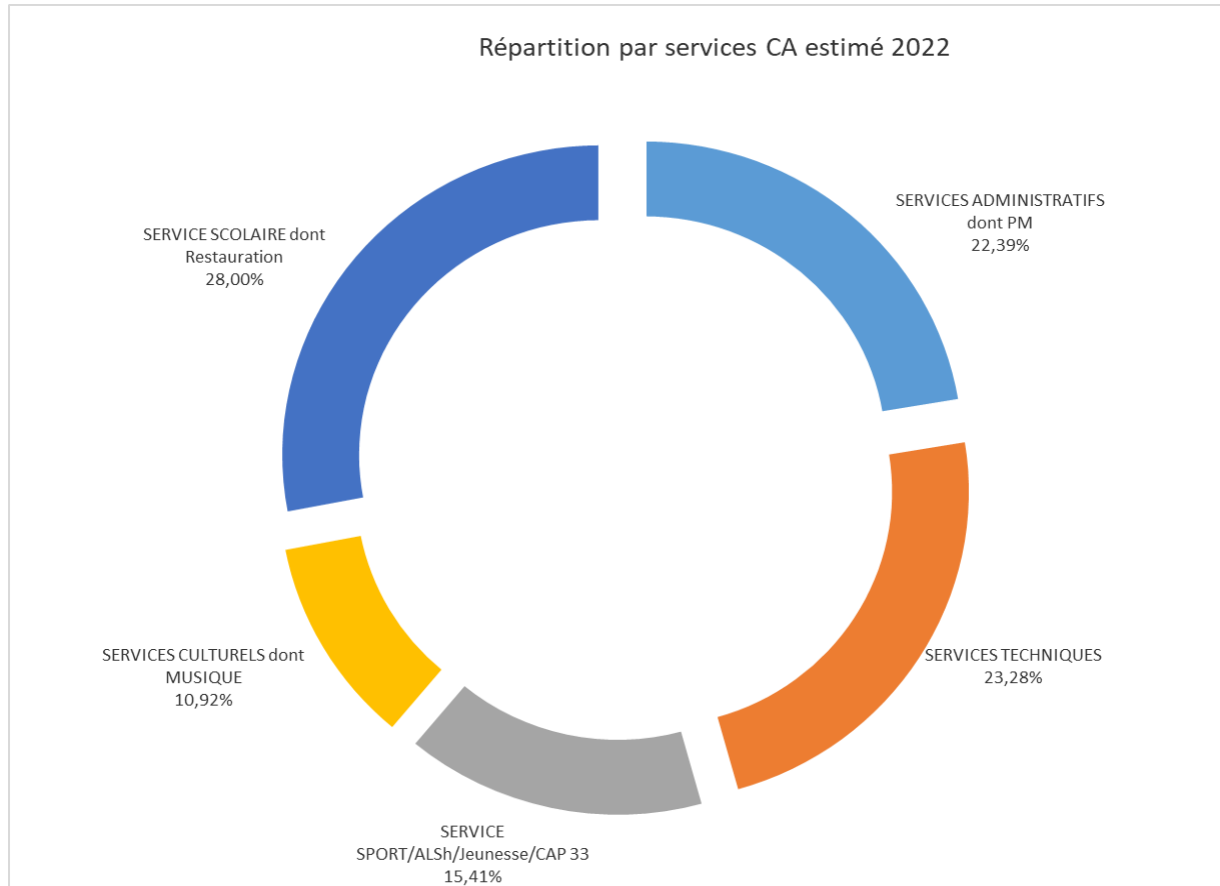
- L'augmentation du point d'indice (+3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce qui aura une incidence sur le budget 2023 avec une effet année pleine)
- Les augmentations successives du SMIC liées à l'inflation
- La prise en compte des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégories B et C.

Ces dépenses représentent 61,13% du poids global des Dépenses Réelles de Fonctionnement de la Ville de Léognan, soit le premier poste de dépenses, et constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années la volonté de maîtrise des dépenses de personnel. Cependant les mesures gouvernementales, le contrat d'assurance du personnel ont fait évoluer à la hausse ce poste budgétaire.



▲ Nombre d'équivalent temps plein au 31/12

- les principaux services employeurs sont :
  - 1°) l'éducation et animation
  - 2°) l'administration générale et police municipale
  - 3°) les services techniques
  - 4°) la culture
  - 5°) le sport.



	2020	2021	2022
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS dont PM</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>22,39%</b>
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>23%</b>	<b>23%</b>	<b>23,28%</b>
<b>SERVICE SPORT/ALSH/CAP 33</b>	<b>12%</b>	<b>15%</b>	<b>15,41%</b>
<b>SERVICES CULTURELS dont MUSIQUE</b>	<b>12%</b>	<b>11%</b>	<b>10,92%</b>
<b>SERVICE SCOLAIRE dont Restauration</b>	<b>31%</b>	<b>29%</b>	<b>28,00%</b>

Répartition de l'effectif par cadre d'emploi, filière et par sexe (personnel sur emploi permanent : titulaire – stagiaire et CDI)

		Nombre d'agent				ETP			
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie A	Asministrati	8	9	8	7	8	9	6,94	6,8
	Culturelle	1	0	0	0	1	0	0	0
	Technique	1	2	2	2	1	2	2	2
TOTAL		10	11	10	9	10	11	8,94	8,8
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie B	Asministrati	4	5	5	6	4	5	4,8	5,8
	Culturelle	3	4	8	13	3	3,2	6,28	7,13
	Sportive	1	1	1	1	1	1	1	1
	Police Munic	1	1	1	1	1	1	1	1
	Technique	3	3	3	3	3	3	3	3
TOTAL		12	14	18	24	12	13,2	16,08	17,93
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie C	Asministrati	12	12	13	12	12	12	12,95	11,95
	Animation	5	9	11	15	5	9	11	14,71
	Sécurité	1	1	1	1	1	1	1	1
	Social	7	8	8	7	7	8	7,75	7
	Technique	58	54	58	59	57,77	54	57,5	57,8
TOTAL		83	84	91	94	82,77	84	90,2	92,46
<b>TOTAL</b>		<b>105</b>	<b>109</b>	<b>119</b>	<b>127</b>	<b>104,77</b>	<b>108,2</b>	<b>114,22</b>	<b>119,19</b>

		<b>hommes</b>				<b>femmes</b>				<b>TOTAL</b>			
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie A	Administrative	3	4	4	4	5	5	4	3	8	9	8	7
	Culturelle	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
	Technique	1	2	2	2	0	0	0	0	1	2	2	2
	<b>TOTAL</b>	4	6	6	6	6	5	4	3	10	11	10	9
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie B	Administrative	0	1	1	2	4	4	4	4	4	5	5	6
	Culturelle	1	2	6	8	2	2	2	4	3	4	8	12
	Sportive	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1
	Police Municipale	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1
	Technique	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3
<b>TOTAL</b>	4	6	10	9	8	8	8	10	12	14	18	23	
Effectif au 31/12		2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Catégorie C	Administrative	1	0	0	0	11	12	13	13	12	12	13	13
	Animation	2	5	7	8	3	4	4	7	5	9	11	15
	Police Municipale	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
	Social	0	0	0	0	7	8	8	7	7	8	8	7
	Technique	25	25	28	28	33	29	30	31	58	54	58	59
<b>TOTAL</b>	28	30	35	36	55	54	56	59	83	84	91	95	
<b>TOTAL</b>		36	42	50	51	69	67	68	72	105	109	119	127

En 2022, la commune a recruté un animateur au service Jeunesse et un animateur en remplacement d'un apprenti au sein du service ALSH-Périscolaire. Les autres variations comprennent un changement de filière, le positionnement d'un agent au service des Espaces Verts sur un emploi vacant et la pérennisation d'un contrat suite à un départ en retraite.

La commune a enfin recruté un apprenti au sein des services ALSH-périscolaire et sport – vie associative et un service civique au sein du service jeunesse.



### \*Engagement de la commune en faveur du pouvoir d'achat des agents

Après un temps de concertation avec les organisations syndicales, la municipalité a adopté un plan d'actions pour améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Les actions retenues en faveur des agents sont les suivantes :

- **La mise en place du forfait mobilités** par délibération n°2021/101 en date du 16/12/2021. Il s'agit d'un remboursement (fixé à 300 €) de tout ou partie des frais engagés, par les agents, au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo ou vélo à assistance électrique, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. L'impact se fera sur l'exercice 2023 au titre des déclarations des agents pour l'année 2022.
- **L'adhésion au CNAS depuis le 1er janvier 2022** (29 962,68 €)  
Suite à la dissolution de l'Amicale du personnel, les représentants du personnel ont demandé une étude pour adhérer à une association permettant de répondre à l'obligation faite aux employeurs sur le droit d'action sociale territoriale pour les agents des structures locales (Loi du 19 février 2007).  
Le Comité National d'Action Sociale constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... (voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques ») qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.
- **La participation employeur sur la prévoyance.** Depuis 2022, la commune participe à hauteur de 10€ par mois pour les agents qui disposent d'une mutuelle prévoyance labellisée.
- **La qualité de vie au travail :** déploiement du télétravail, travail sur une charte managériale et lancement d'ateliers pour la construction du projet d'administration 2023-2026
- **L'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail** du centre de gestion de la fonction publique territoriale par délibération n°2022/97 en date du 15/12/2022
- **L'acquisition de 2 vélos électriques** pour les déplacements sur la commune
- **Les lignes directrices de gestion** en matière d'avancement et de promotion interne pour la période 2021-2026 ainsi que les ratios d'avancement permettent aux agents de se projeter dans un parcours professionnel.

#### Consommations de crédits, pourcentage d'évolution

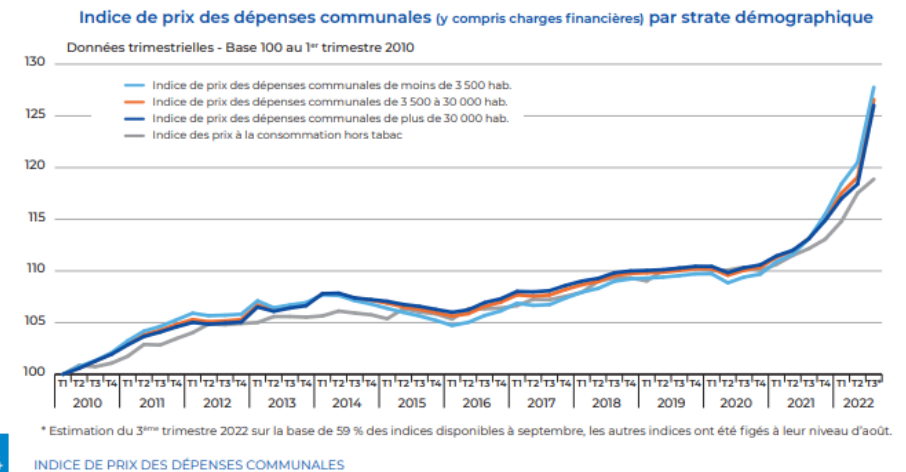
	CA 2019	2019 / 2018	CA 2020	2020 / CA 2019	CA 2021	2021 / CA 2020	BP 2022	CA 2022	2022 / CA 2021
Charges de personnel	4 672 584	-0,01%	4 813 529	3,02%	5 068 672	5,30%	5 458 258	5 446 804	7,46%

## b. Les charges à caractère général

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur une longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Base 100 en 2010	Juin 2022		Septembre 2022 (prev.)*		2010-2021
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	125,0	5,1 %	129,0	6,5 %	1,4 %
Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières	119,2	4,9 %	126,7	7,2 %	1,0 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,5	3,4 %	118,9	4,5 %	1,0 %

\* Estimation sur la base de 59 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.



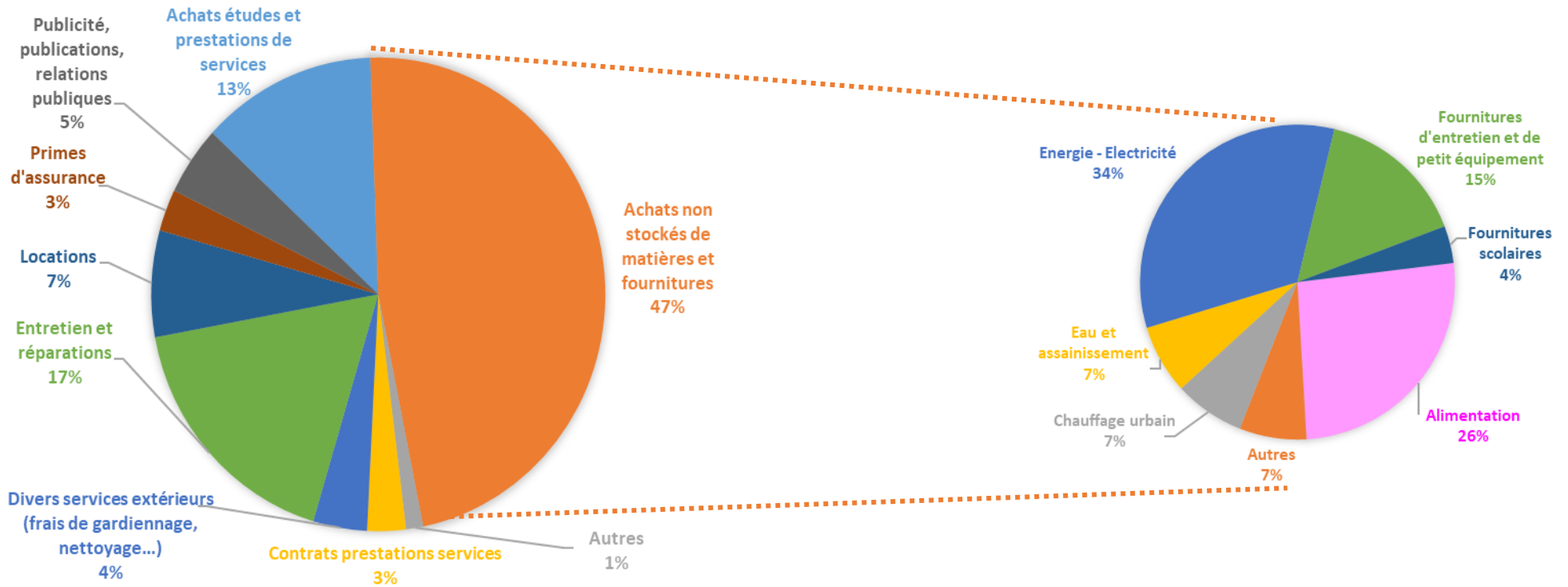
À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'indice de prix des dépenses communales progresse bien plus rapidement que l'inflation hors tabac.

L'estimation avec un trimestre supplémentaire renforce cet écart.

Au 30 juin 2022, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse de 5,1 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.

L'estimation au 30 septembre 2022 fait même état d'une hausse de 6,5 % compte tenu notamment de la prise en compte au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % et de la poursuite de l'accélération de certains indices

## DÉCOMPOSITION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE



**Les charges à caractère général pour la commune augmentent de 11,34 % par rapport à 2021.**

On remarque que 47% des dépenses de la commune sont des achats non stockés de matières et de fournitures.

De ce ratio, 34% sont des dépenses d'électricité et d'énergie, 7% du chauffage, 7% de l'eau et assainissement et 26% de l'alimentation (restauration collective essentiellement).

La commune de Léognan, de par son marché groupé signé avec le SDEEG sur l'énergie, a été relativement épargnée sur ses factures d'électricité et de gaz en 2022.

En cours d'année, un recadrage des dépenses ainsi que des mesures de recherches d'économies ont permis de contenir l'évolution exponentielle de ce poste budgétaire.

### \*Bilan des actions menées : quelques illustrations

Le budget 2022 a permis servir 125 280 repas et d'équiper 904 enfants en fournitures scolaires (soit 42 € par élève).

Concernant l'activité des services techniques le bilan d'activité a permis de traiter :

- 3015 demandes de voirie (demandes d'arrêtés et autorisations de voirie mais également des interventions sur le domaine public : enrobé, calcaire, passage épareuse, panneaux et problème de sécurité)
- 471 demandes pour le service des espaces verts
- 461 demandes d'interventions dans les bâtiments dont 335 demandes dans les bâtiments scolaires
- 539 demandes pour les services manifestations et cérémonies pour des demandes de matériels, réservations de salles et remise des clefs.



Les animations mises en place par nos services représentent :

- La bibliothèque : 1 400 visiteurs ont été accueillis pour les animations (journée du patrimoine, rendez-vous consacrés jeux vidéo, conférence sur la guerre en Ukraine, lectures, dizaine ludique...). On décompte plus de 80 000 ouvrages disponibles auprès du réseau de l'intercommunalité et la bibliothèque a proposé 1790 nouveaux documents sur l'année (livres et revues). En 2022, on a enregistré 48 103 prêts et 1216 emprunteurs.



- Le service culturel : 732 séances de cinéma ont eu lieu dont 10 en avant-première et 14 séances thématiques soit 15 949 spectateurs accueillis. De plus ont eu lieu la première édition de la Semaine des Arts, les Vendanges du Rire (environ 1 700 personnes), le festival des Scènes Buissonnières (environ 2 000 personnes).





- Le service pôle jeunesse – citoyenneté – développement durable représente 80 jeunes adhérents à la Maison des Jeunes (MDJ), 28 jeunes élus au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), 12 ambassadeurs de la nature (club nature), 1 000 livrets « harcèlement scolaire » distribués, 600 participants à l’animation été environnement et 1000 participants à la fête de la nature.



- Le service des sports recense 10 558 participants à CAP 33 avec le concours d’associations, 638 écoliers ont participé aux Léolympiades (sur 4 jours), l’école multisport et 200 heures de séances sportives scolaires



- Le service ALSH périscolaire a accueilli 834 enfants sur les temps périscolaires et 823 enfant à l’ALSH



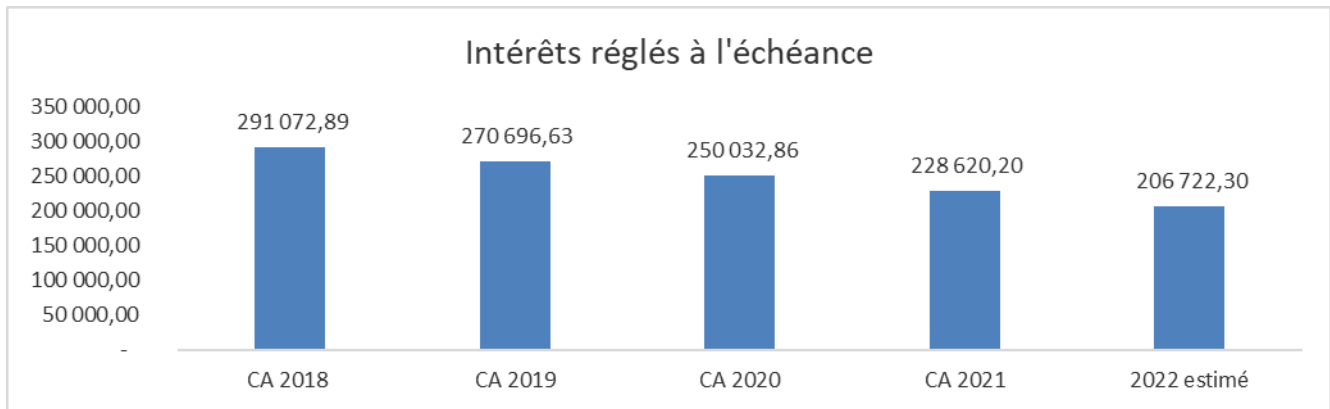
**c. Les charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante représentent environ 7,67% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
65 Autres charges de gestion courante	692 382,29	684 226,16	734 916,23	657 115,39	683 746,54

**d. Les charges financières**

Les charges financières représentent environ 2,18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.



**e. Les atténuations de produits**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Prélèvement au titre de la loi SRU	85 926,21	87 988,60	73 525,18	86 971,94	73 620,69

**f. Les charges exceptionnelles**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Subvention budget assainissement	150 000,00	100 000,00	205 000,00	150 000,00	-
Autres charges exceptionnelles				263,05	
Intérêts moratoires		236,15			190,00
Titres annulés sur exercices antérieurs	-	19 582,89	32 292,16	6 313,00	4 318,90

## A.2.2. ORIENTATIONS 2023 : MAINTENIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

### a) Le chapitre 012 - frais de personnel : une estimation de 6 millions d'euros

L'ouverture de crédits budgétaires pour 2023 sera adossée au réalisé 2022, en prenant en compte l'impact des décisions gouvernementales sur la réévaluation du SMIC et du point d'indice hors les écarts de budget liés à l'absentéisme et aux mouvements de personnel.

L'évolution de salaires pour les catégories C a été évaluée à 300 000 €, la prime essence à 12 000 €.

De plus, la commune de Léognan a suivi les préconisations de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 en instaurant l'annualisation du temps de travail et la mise en place d'ARTT. Le temps de travail des agents est donc règlementaire.

En 2023, La commune recrutera un policier municipal mais dans les autres secteurs, l'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP).

Suite au renouvellement des instances de dialogue social en décembre 2022, des groupes de travail poursuivront leur réflexion en 2023 sur la participation employeur à la complémentaire santé, qui deviendra obligatoire à compter de 2026.

Des pistes d'optimisation seront enfin recherchées dans les domaines suivants :

- Etude relative aux risques psycho-sociaux
- Mise à jour et dématérialisation du document unique de prévention des risques professionnels
- Poursuite de l'annualisation des temps de travail notamment au sein du service manifestations et cérémonies, voirie, espaces verts
- Développement de partenariats avec les associations pour la mise en place d'évènementiels
- Mutualisation des services.

**b) Le chapitre 011 – les charges à caractère général**

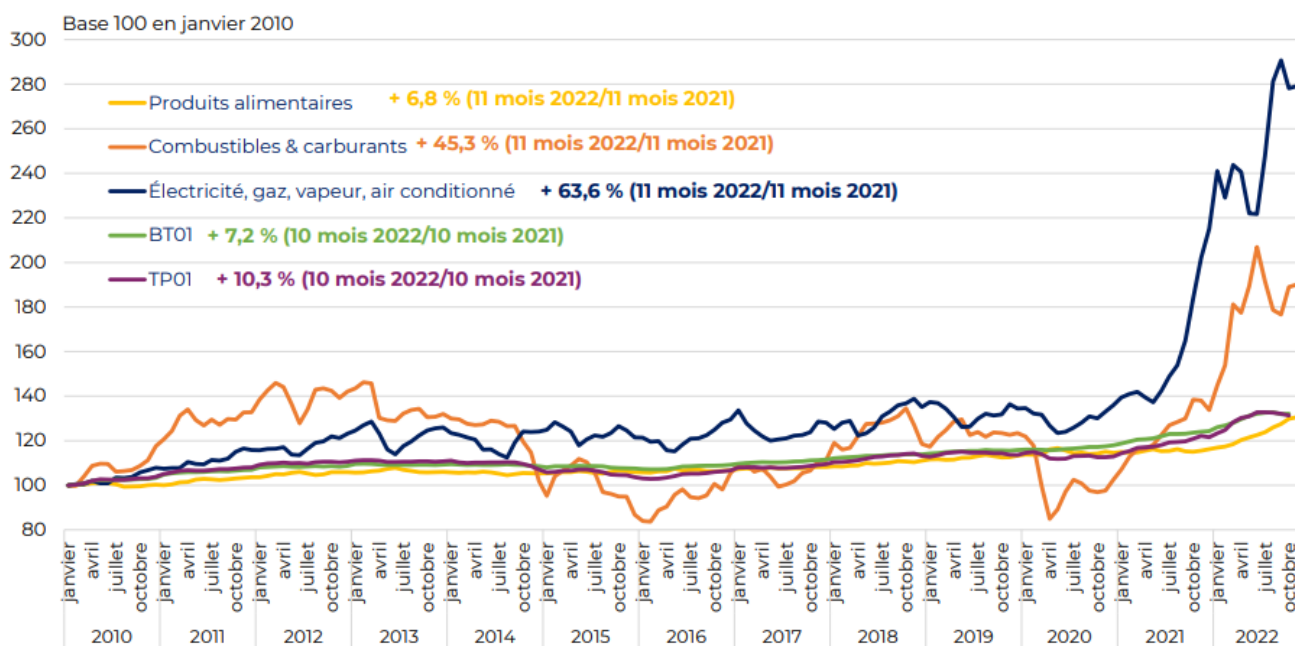
	<b>BP 2022 + DM</b>	<b>consommé 2022</b>	<b>Propositions 2023</b>
Fluides	616 680,48	570 330,53	872 100,00
Restauration collective	373 842,46	372 890,13	373 000,00
Culture	252 647,10	213 938,98	208 150,00
Enfance Jeunesse sports développement durable	279 077,21	211 035,99	227 750,00
Services techniques	788 949,99	577 443,89	708 655,00
Autres dépenses de fonctionnement	722 474,76	573 676,26	624 650,00
<b>Total</b>	<b>3 033 672,00</b>	<b>2 519 315,78</b>	<b>3 014 305,00</b>



Les évolutions envisagées doivent être considérées dans leur globalité, y compris l'actualisation et la révision de prix. Il est impératif que des économies soient proposées afin de maintenir, à périmètre constant, l'équilibre général ainsi exprimé hors effet d'inflation des prix de l'énergie et des matières premières.

Le graphique suivant montre les augmentations des prix de l'alimentation, des prix de l'énergie y compris combustible et prix du carburant.

### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

En 2023, 47% des charges à caractère général sont impactés par l'inflation.

Environ 1/3 des dépenses de fonctionnement correspondent à des achats de fournitures : alimentation, gaz, électricité, carburant...L'inflation des prix sur ces postes budgétaires doit être absorbée.

La forte augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières sera atténuée en partie par la poursuite de l'optimisation budgétaire et la recherche de pistes d'économies.

**c) Le chapitre 014 - pénalités de la loi SRU : estimation 104 000 €**

**d) Le chapitre 65 - charges de gestion courante : estimation 756 526,93 €**

Ces charges de fonctionnement comprennent notamment les subventions versées aux associations.

La commune maintiendra globalement son soutien à la vie associative tout en tenant compte des enjeux liés à la sobriété énergétique.

**e) Le chapitre 66 - charges financières : estimation 190 109,34 €**

Les charges financières sont estimées en prenant en compte les charges des emprunts existants.

Les intérêts sont évalués à 184 030,77 € et les ICNE à -10 890,66 €.

On prévoit une enveloppe de 15 000 € pour une possibilité de renégociation de nos emprunts et des frais de dossiers divers.

**f) Le chapitre 67 - charges exceptionnelles : estimation 50 000 €**

Sont prévues des annulations de titres sur les années antérieures éventuelles pour 50 000 €.

**g) Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : estimation 50 000 €**

## B. INVESTISSEMENT : POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Le projet de Compte Administratif 2022 fait apparaître une baisse des recettes d'investissement de plus d'1,5 million et des dépenses d'investissement en baisse également d'environ 150 000€.

En effet, l'annonce de la guerre en Ukraine a imposé une certaine prudence quant auxancements de certaines études ou projets qui seront rediscutés au vu du nouveau contexte financier auquel la collectivité doit s'adapter.

### B.1. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 EN BAISSÉ CONSEQUENTE

- La clôture des comptes 2022 fait apparaître des recettes estimées à 2 283 000€. Le détail par chapitres est le suivant :

chapitre		<b>Arrêt comptes 31/12/2022</b>
13	Subventions d'investissement	302 023,94
10	Dotations, fonds divers, réserves	1 997 871,41
16	Emprunts et dettes assimilées	794,61
21	Immobilisations corporelles	1 497,14
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 302 187,10</b>

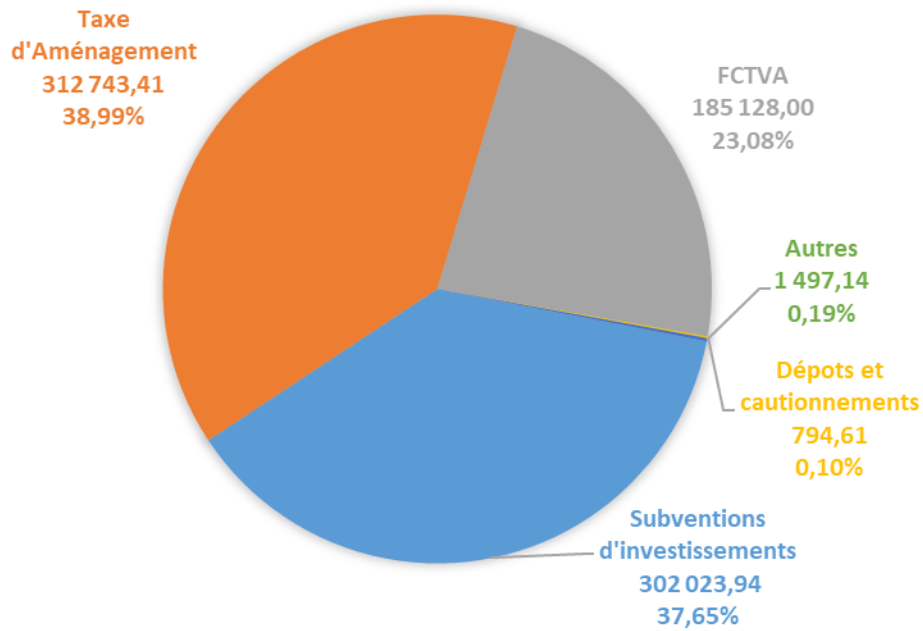
#### B.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

Globalement, le projet de CA 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1,5 million, grâce aux efforts de la commune afin de contenir ses dépenses et d'amortir une partie du choc lié à la crise énergétique.

La recherche systématique de subventions sur les projets d'investissement a été privilégiée mais n'a pas abouti sur plusieurs dossiers structurants, notamment en matière de DETR et de DSIL (dotations d'Etat). Ces demandes seront renouvelées en 2023.

Ainsi, en 2022, les recettes d'investissement sont estimées à 2 302 187,10€ environ soit une baisse de - 37,83 % par rapport à 2021.

## ESTIMATION AU 31/12/2022 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



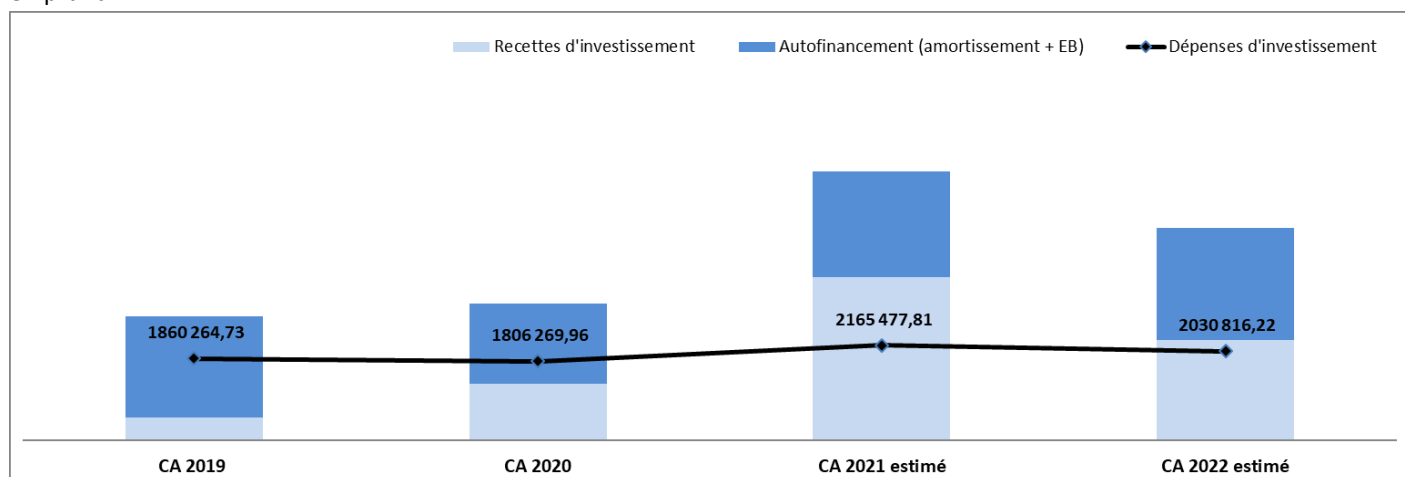
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 412 627,60	447 061,01	1 194 585,26	3 474 060,75	1 997 871,41
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 347,96	1 189,36	1 158,62	695,16	794,61
21 - Immobilisation corporelles					1 497,14
13 - Subventions d'investissement	218 107,45	80 516,00	101 233,45	228 198,62	302 023,94
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 633 083,01</b>	<b>528 766,37</b>	<b>1 296 977,33</b>	<b>3 702 954,53</b>	<b>2 302 187,10</b>

Le détail des principales recettes d'investissement est le suivant, la principale source de financement étant l'excédent de fonctionnement reporté c'est-à-dire les bons résultats des exercices antérieurs.

	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
F.C.T.V.A.	219 778,00	225 895,00	136 971,00	187 187,00	185 128,00
Taxe d'aménagement	292 849,60	221 166,01	235 814,20	286 873,75	312 743,41
Excédents de fonctionnement capitalisés	900 000,00	-	821 800,06	3 000 000,00	1 500 000,00
Subventions Etat et établissements nationaux					59 511,07
Subventions Région					2 500,00
Subventions du Département	55 478,00	66 298,00	53 691,00	60 830,00	139 577,80
Subvention Autres	4 315,40	-	-	18 000,00	
Dotat° équipt territoires ruraux	144 163,05	-	18 114,45	149 368,62	78 261,07
1342 - Amendes de police	14 151,00	14 218,00	29 428,00		22 174,00
2188 - Autres immobilisation					1 497,14
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 347,96	1 189,36	1 158,62	695,16	794,61
<b>Total général</b>	<b>1 633 083,01</b>	<b>528 766,37</b>	<b>1 296 977,33</b>	<b>3 702 954,53</b>	<b>2 302 187,10</b>

### \*L'endettement de la commune

De 2018 à 2022, La commune de LEOGNAN a poursuivi son programme d'investissements sans faire appel à un nouvel emprunt.



### B.1.2. ORIENTATIONS 2023 – LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE SUBVENTIONS

Plusieurs sources de financement peuvent être rappelées ici.

**\*La recherche systématique de financements extérieurs** sera poursuivie notamment auprès du Conseil Départemental, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat mais aussi de l'Europe via les fonds européens ou encore de la Communauté de Communes de Montesquieu au titre des fonds de concours.

**En matière de performance et de sobriété énergétique, la commune sera particulièrement attentive au dispositif du Fonds Vert.** Ce dispositif a pour objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : **performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.**

Enfin, l'Agence de l'Eau Adour Garonne pourra également être sollicitée pour le projet de requalification du centre-bourg sur son volet renaturation et gestion des eaux pluviales.

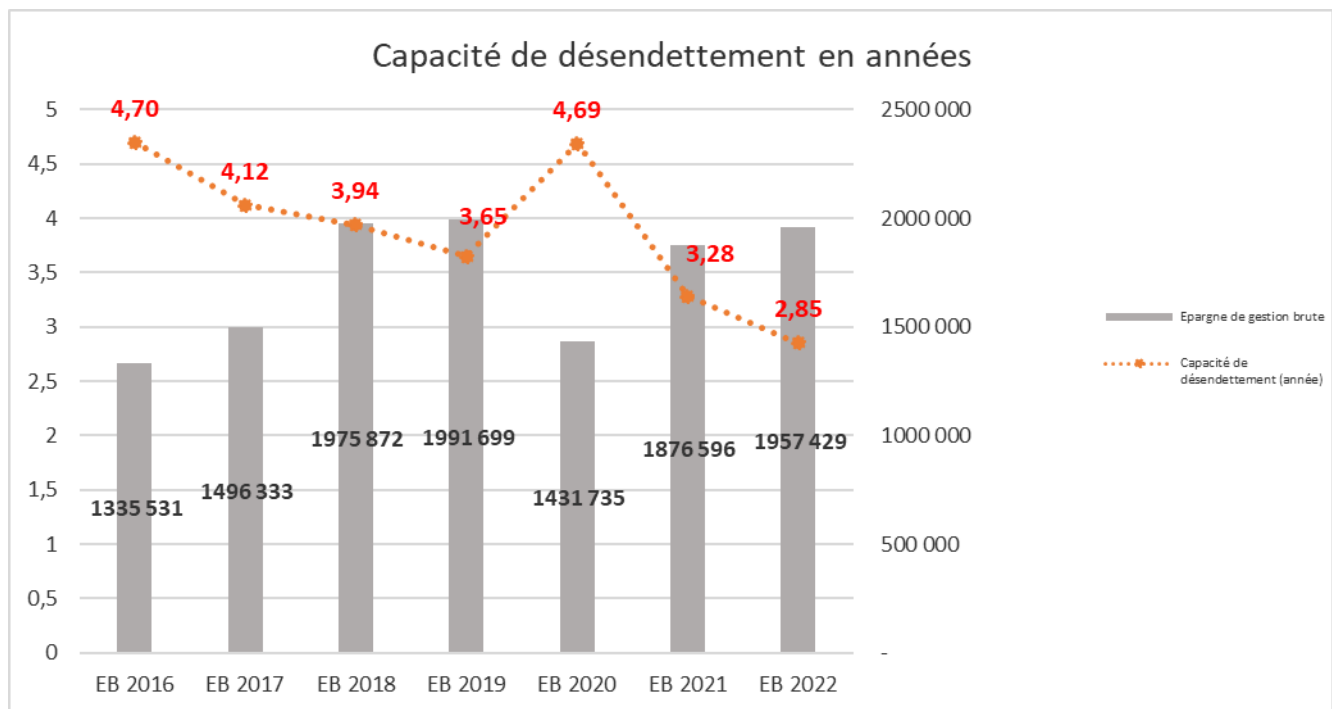
\*Les reports de crédits de recettes 2022 sur le budget 2023 sont les suivants :

- Report de subventions acquises : 396 361,83 €
- Affectation du résultat 2022 provenant du fonctionnement : 1 300 000 €
- Résultat d'investissement 2022 estimé : 2 564 208,17 €

\*Enfin, les autres recettes estimées pour 2023 sont les suivantes :

- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 263 374 €

\*Focus sur l'endettement de la collectivité en 2023



-Le profil d'extinction des emprunts en cours est présenté dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	N° contrat	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Nature de taux	Taux d'intérêts initial	Durée
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON512122EUR	Investissements 2016	26/09/2016	300000	300000	Fixe	1,33	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	0975037	Investissement 2017	24/10/2017	350000	350000	Fixe	1,61	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	9991512	Investissements 2017	04/08/2017	1800000	1800000	Fixe	1,74	300
SA LA POSTE LEOGNAN	MON509525EUR	Investissements 2015	06/11/2015	200000	200000	Fixe	2	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON234938RUR	2005/EMPRUNT 2ème PHASE	24/10/2005	490000	490000	Fixe	3,27	360
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	0241071/001	2005-DEPENSES INVEST	13/07/2005	500000	500000	Fixe	3,31	360
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON271568EUR	Investissements 2010	15/07/2010	500000	500000	Fixe	3,53	240
SA LA POSTE LEOGNAN	MON280462EUR/0299630/001	INVESTISSEMENTS 2013	12/08/2013	620000	620000	Fixe	3,64	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON266822EUR	Investissements 2009	02/12/2009	150000	150000	Fixe	3,94	180
Etablissement CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	1236189	iNVESTISSEMENT 2012	10/12/2012	100000	100000	Fixe	3,95	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MIN243120EUR	INVESTISSEMENT 2007	08/11/2006	606693,68	606693,68	Fixe	4,2	276
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON245820EUR/0257809	DEPENSES INVEST 2004	18/05/2004	738000	738000	Fixe	4,27	276
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	20300130	INVEST. 2001 RENEGOCIE	08/02/2001	554246,95	554246,95	Fixe	4,5	312
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	20300131	INVESTISSEMENT 2000	20/05/2000	1077260,1	1077260,1	Fixe	4,5	312
CREDIT FONCIER DE FRANCE	00001339792F	Investissements 2011	01/07/2011	450000	450000	Fixe	4,54	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	8558382	Investissements 2009	17/08/2009	170000	170000	Fixe	4,56	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MIN254522EUR	97 INVESTISSEMENT 2007	18/12/2007	980000	980000	Fixe	4,69	300
SA CREDIT AGRICOLE	00083778550	Investissement commune 2012	07/12/2011	420000	420000	Fixe	5,22	240
SA CREDIT AGRICOLE	0086524697	Investissements Commune 2012	04/06/2012	500000	500000	Fixe	5,29	183
SA CREDIT LOCAL DE FRANCE CAECL	5011397401A	INVEST. COMMUNAUX	01/01/1999	419234,8	419234,8	Fixe	5,61	300

-Les intérêt des emprunts contractés représenteront en 2023 la somme de 184 000€ environ, en baisse constante.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	10 460,84	9 927,09	9 392,31	8 778,18	8 160,30	7 511,51	6 849,01	6 115,01	5 363,97
2005-DEPENSES INVEST	10 804,89	10 253,58	9 701,21	9 066,89	8 428,68	7 758,56	7 074,26	6 316,12	5 540,37
97 INVESTISSEMENT 2007	26 923,61	24 977,09	23 001,22	20 800,86	18 562,08	16 216,44	13 797,41	11 183,94	8 486,13
DEPENSES INVEST 2004	14 919,55	13 357,14	11 748,72	9 994,07	8 185,40	6 286,29	4 303,98	2 198,45	
INVEST. 2001 RENEGOCIE	9 911,54	8 675,56	7 383,95	6 034,23	4 623,76	3 149,83	1 609,78		
INVEST. COMMUNAUX	3 151,29	1 618,63							
INVESTISSEMENT 2000	19 264,55	16 862,23	14 351,81	11 728,42	8 986,98	6 122,17	3 128,31		
INVESTISSEMENT 2002	2 047,21								
INVESTISSEMENT 2007	15 160,23	14 047,72	12 888,48	11 680,55	10 421,89	9 110,37	7 743,76	6 319,75	4 835,94
iNVESTISSEMENT 2012	2 128,82	1 858,88	1 578,28	1 286,60	983,39	668,21	340,51		
Investissement 2017	4 402,34	4 120,58	3 838,86	3 557,10	3 275,34	2 993,58	2 711,86	2 430,10	2 148,34
Investissement commune 2012	13 069,58	12 041,12	10 958,96	9 820,32	8 622,24	7 361,62	6 035,19	4 639,53	3 171,01
Investissements 2009	3 588,08	2 554,57	1 492,12	400,57					
Investissements 2010	7 716,97	6 822,21	5 944,01	5 032,70	4 137,94	3 243,19	2 355,17	1 453,67	558,92
Investissements 2011	10 356,88	9 321,19	8 308,20	7 249,81	6 214,13	5 178,44	4 154,10	3 107,06	2 071,38
INVESTISSEMENTS 2013	10 155,60	8 651,07	7 146,53	5 642,00	4 137,47	2 632,93	1 128,39		
Investissements 2015	2 300,00	2 033,33	1 766,67	1 500,00	1 233,33	966,67	700,00	433,33	166,67
Investissements 2016	2 917,70	2 718,18	2 518,70	2 319,18	2 119,70	1 920,18	1 720,70	1 521,18	1 321,70
Investissements 2017	25 995,60	24 742,80	23 490,00	22 237,20	20 984,40	19 731,60	18 478,80	17 226,00	15 973,20
Investissements Commune 2012	11 447,02	9 447,80	7 340,70	5 119,90	2 779,27	472,69			
<b>Total général</b>	<b>206 722,30</b>	<b>184 030,77</b>	<b>162 850,73</b>	<b>142 248,58</b>	<b>121 856,30</b>	<b>101 324,28</b>	<b>82 131,23</b>	<b>62 944,14</b>	<b>49 637,63</b>



- Le remboursement du capital des emprunts s'élèvera en 2023 à 553 000€ environ, en baisse constante également.

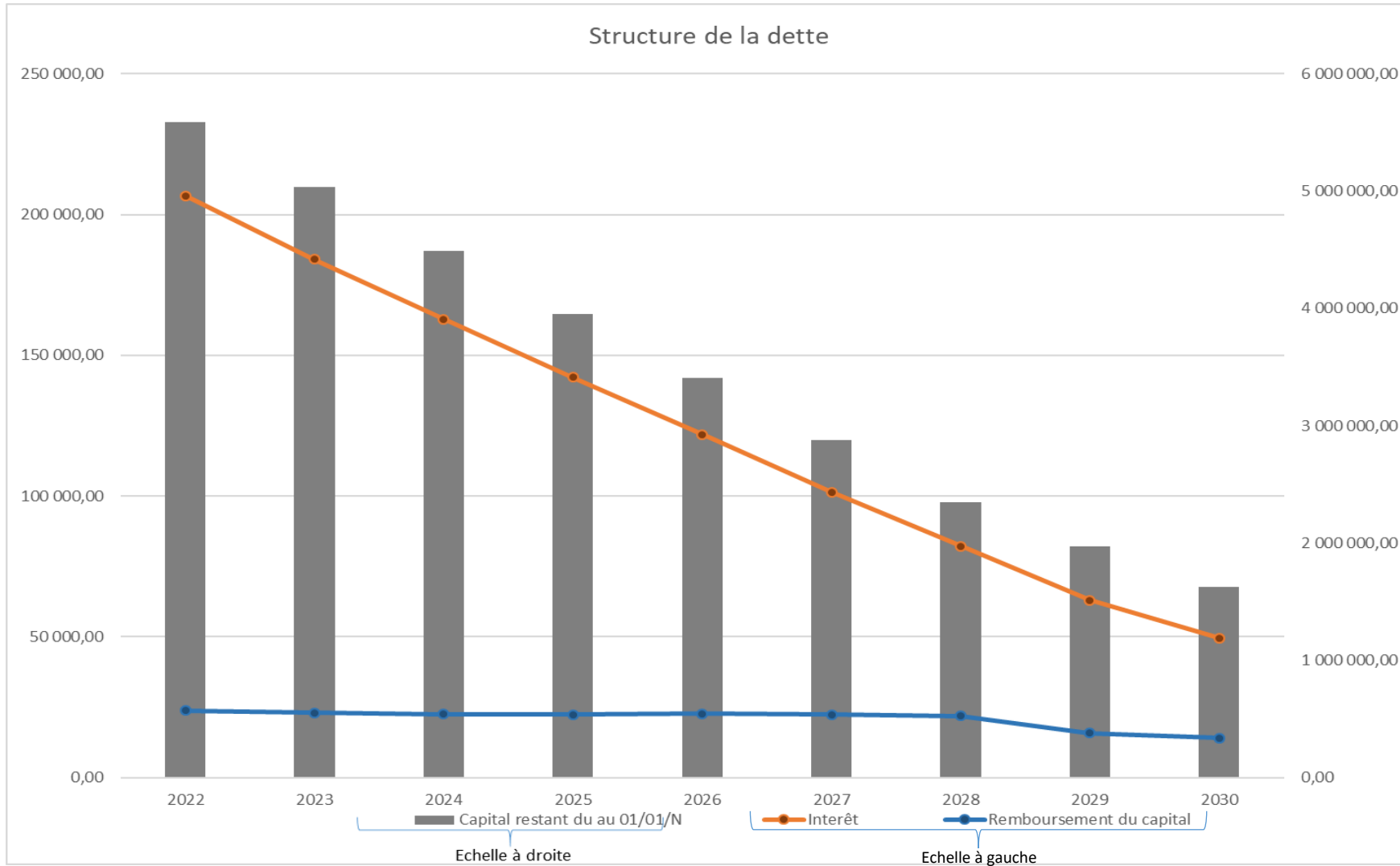
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	16 099,15	16 904,11	17 749,32	18 636,79	19 568,63	20 547,06	21 574,41	22 653,13	23 785,79
2005-DEPENSES INVEST	16 427,72	17 249,11	18 111,57	19 017,15	19 968,01	20 966,41	22 014,73	23 115,47	24 271,24
97 INVESTISSEMENT 2007	40 220,38	42 140,18	44 151,59	46 259,02	48 467,04	50 780,43	53 204,25	55 743,75	58 404,50
DEPENSES INVEST 2004	36 088,99	37 893,44	39 788,11	41 777,52	43 866,40	46 059,72	48 362,71	50 780,65	
INVEST. 2001 RENEGOCIE	27 466,34	28 702,32	29 993,93	31 343,65	32 754,12	34 228,05	35 768,10		
INVEST. COMMUNAUX	27 320,01	28 852,67							
INVESTISSEMENT 2000	53 384,82	55 787,14	58 297,56	60 920,95	63 662,39	66 527,20	69 521,06		
INVESTISSEMENT 2002	35 918,31								
INVESTISSEMENT 2007	26 488,43	27 600,94	28 760,18	29 968,11	31 226,77	32 538,29	33 904,90	35 328,91	36 812,72
INVESTISSEMENT 2012	6 833,87	7 103,81	7 384,41	7 676,09	7 979,30	8 294,48	8 622,18		
Investissement 2017	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Investissement commune 2012	19 702,47	20 730,93	21 813,09	22 951,73	24 149,81	25 410,43	26 736,86	28 132,52	29 601,04
Investissements 2009	23 904,52	24 538,56	25 201,53	10 000,00					
Investissements 2010	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Investissements 2011	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
INVESTISSEMENTS 2013	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,24		
Investissements 2015	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,52
Investissements 2016	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Investissements 2017	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Investissements Commune 2012	37 051,06	39 050,28	41 157,38	43 378,18	45 718,81	23 776,22			
<b>Total général</b>	<b>573 572,73</b>	<b>553 220,15</b>	<b>539 075,33</b>	<b>538 595,85</b>	<b>544 027,94</b>	<b>535 794,95</b>	<b>526 375,76</b>	<b>381 087,75</b>	<b>338 208,81</b>

- Ainsi les annuités globales d'emprunt (capital + intérêts) sont les suivantes, hors nouvel emprunt, pour un montant estimé en 2023 à 737 000€ environ.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	26 559,99	26 831,20	27 141,63	27 414,97	27 728,93	28 058,57	28 423,42	28 768,14	29 149,76
2005-DEPENSES INVEST	27 232,61	27 502,69	27 812,78	28 084,04	28 396,69	28 724,97	29 088,99	29 431,59	29 811,61
97 INVESTISSEMENT 2007	67 143,99	67 117,27	67 152,81	67 059,88	67 029,12	66 996,87	67 001,66	66 927,69	66 890,63
DEPENSES INVEST 2004	51 008,54	51 250,58	51 536,83	51 771,59	52 051,80	52 346,01	52 666,69	52 979,10	
INVEST. 2001 RENEGOCIE	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	
INVEST. COMMUNAUX	30 471,30	30 471,30							
INVESTISSEMENT 2000	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37		
INVESTISSEMENT 2002	37 965,52								
INVESTISSEMENT 2007	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66
INVESTISSEMENT 2012	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69		
Investissement 2017	21 902,34	21 620,58	21 338,86	21 057,10	20 775,34	20 493,58	20 211,86	19 930,10	19 648,34
Investissement commune 2012	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05
Investissements 2009	27 492,60	27 093,13	26 693,65	10 400,57					
Investissements 2010	32 716,97	31 822,21	30 944,01	30 032,70	29 137,94	28 243,19	27 355,17	26 453,67	25 558,92
Investissements 2011	32 856,88	31 821,19	30 808,20	29 749,81	28 714,13	27 678,44	26 654,10	25 607,06	24 571,38
INVESTISSEMENTS 2013	51 488,94	49 984,41	48 479,87	46 975,34	45 470,81	43 966,27	42 461,63		
Investissements 2015	15 633,32	15 366,65	15 099,99	14 833,32	14 566,65	14 299,99	14 033,32	13 766,65	13 500,19
Investissements 2016	17 917,70	17 718,18	17 518,70	17 319,18	17 119,70	16 920,18	16 720,70	16 521,18	16 321,70
Investissements 2017	97 995,60	96 742,80	95 490,00	94 237,20	92 984,40	91 731,60	90 478,80	89 226,00	87 973,20
Investissements Commune 2012	48 498,08	48 498,08	48 498,08	48 498,08	48 498,08	24 248,91			
<b>Total général</b>	<b>780 295,03</b>	<b>737 250,92</b>	<b>701 926,06</b>	<b>680 844,43</b>	<b>665 884,24</b>	<b>637 119,23</b>	<b>608 506,99</b>	<b>444 031,89</b>	<b>387 846,44</b>

- Enfin, le **Capital Restant Dû** au 01/01/N est de 5 032 000€ environ en 2023.

capital restant dû au 31/12	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	315 521,18	299 422,03	282 517,92	264 768,60	246 131,81	226 563,18	206 016,12	184 441,71	161 788,58
2005-DEPENSES INVEST	321 960,13	305 532,41	288 283,30	270 171,73	251 154,58	231 186,57	210 220,16	188 205,43	165 089,96
97 INVESTISSEMENT 2007	581 178,16	540 957,78	498 817,60	454 666,01	408 406,99	359 939,95	309 159,52	255 955,27	200 211,52
DEPENSES INVEST 2004	344 617,54	308 528,55	270 635,11	230 847,00	189 069,48	145 203,08	99 143,36	50 780,65	-
INVEST. 2001 RENEGOCIE	220 256,51	192 790,17	164 087,85	134 093,92	102 750,27	69 996,15	35 768,10	-	-
INVEST. COMMUNAUX	56 172,68	28 852,67	-	-	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENT 2000	428 101,12	374 716,30	318 929,16	260 631,60	199 710,65	136 048,26	69 521,06	-	-
INVESTISSEMENT 2002	35 918,31	-	-	-	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENT 2007	360 957,90	334 469,47	306 868,53	278 108,35	248 140,24	216 913,47	184 375,18	150 470,28	115 141,37
INVESTISSEMENT 2012	53 894,14	47 060,27	39 956,46	32 572,05	24 895,96	16 916,66	8 622,18	-	-
Investissement 2017	280 000,00	262 500,00	245 000,00	227 500,00	210 000,00	192 500,00	175 000,00	157 500,00	140 000,00
Investissement commune 2012	250 375,19	230 672,72	209 941,79	188 128,70	165 176,97	141 027,16	115 616,73	88 879,87	60 747,35
Investissements 2009	83 644,61	59 740,09	35 201,53	10 000,00	-	-	-	-	-
Investissements 2010	225 000,00	200 000,00	175 000,00	150 000,00	125 000,00	100 000,00	75 000,00	50 000,00	25 000,00
Investissements 2011	225 000,00	202 500,00	180 000,00	157 500,00	135 000,00	112 500,00	90 000,00	67 500,00	45 000,00
INVESTISSEMENTS 2013	289 333,28	247 999,94	206 666,60	165 333,26	123 999,92	82 666,58	41 333,24	-	-
Investissements 2015	120 000,08	106 666,76	93 333,44	80 000,12	66 666,80	53 333,48	40 000,16	26 666,84	13 333,52
Investissements 2016	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00	165 000,00	150 000,00	135 000,00	120 000,00	105 000,00
Investissements 2017	1 512 000,00	1 440 000,00	1 368 000,00	1 296 000,00	1 224 000,00	1 152 000,00	1 080 000,00	1 008 000,00	936 000,00
Investissements Commune 2012	230 131,93	193 080,87	154 030,59	112 873,21	69 495,03	23 776,22	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>5 585 490,03</b>	<b>5 032 269,88</b>	<b>4 493 194,55</b>	<b>3 954 598,70</b>	<b>3 410 570,76</b>	<b>2 874 775,81</b>	<b>2 348 400,05</b>	<b>1 967 312,30</b>	<b>1 629 103,49</b>



## B.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE

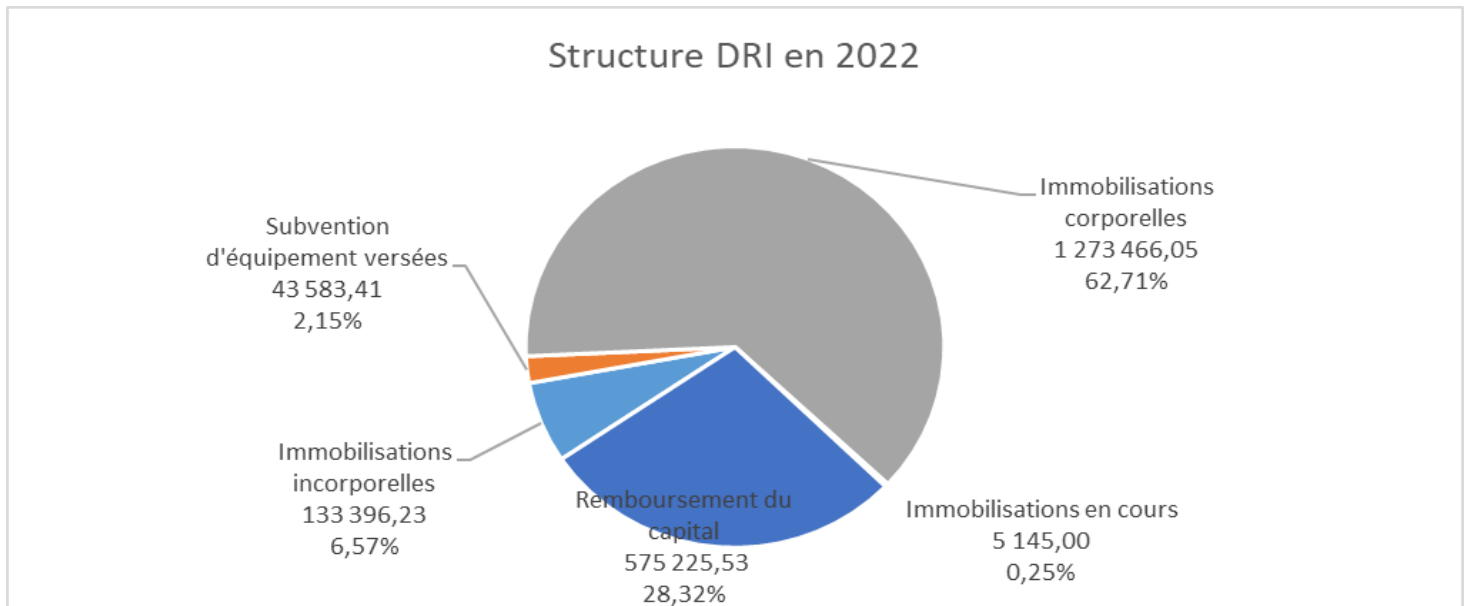
Le projet de Compte Administratif 2022 permet d'estimer les dépenses à 2 030 000€ environ, soit une baisse de – 6,22 %

Le détail par chapitres est le suivant :

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2022
20	Immobilisations incorporelles	133 396,23
204	Subvention d'équipement versées	43 583,41
21	Immobilisations corporelles	1 273 466,05
23	Immobilisations en cours	5 145,00
16	Emprunts et dettes assimilées - remboursement du capital des emprunts	575 225,53
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 030 816,22</b>

### B.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

ON note que les immobilisations corporelles, c'est-à-dire les travaux effectués, représentent environ 62% de l'ensemble des dépenses. Les immobilisations incorporelles correspondent aux études et représentent environ 6,5%.



Le détail par chapitre est le suivant :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
20 Immobilisations incorporelles	6 373,15	39 308,02	78 331,53	100 388,91	133 396,23
204 Subvention d'équipement versées					43 583,41
21 Immobilisations corporelles	317 481,63	595 059,93	615 683,45	1 237 942,06	1 273 466,05
23 Immobilisations en cours	669 650,46	685 945,53	566 720,18	267 215,79	5 145,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>993 505,24</b>	<b>1 320 313,48</b>	<b>1 260 735,16</b>	<b>1 605 546,76</b>	<b>1 455 590,69</b>

On peut illustrer ces chiffres par le détail suivant, retraçant l'ensemble des actions portées par la collectivité sur l'année 2022.

**\*EN MATIERE D'ETUDES, ONT ETE MENEES LES ACTIONS SUIVANTES :**

- ✓ Le lancement de la révision générale du PLU
- ✓ La Maitrise d'ouvrage des projets suivants :
  - Domaine de Pontaulic : logement du gardien et toiture de la maison de maître
  - Domaine de Pontaulic : étude de faisabilité de l'aménagement du Domaine
  - Etude de programmation du projet lac bleu, plan topographique du parking
  - Tribune du stade du Bourg
  - Piste cyclable chemin des terres rousses
  - Etude de faisabilité d'un terrain synthétique
  - Création de préaux Marcel PAGNOL et Primaire Jean JAURES
  - câblage informatique le l'Hôtel de Ville
- ✓ Création site budget participatif, logiciel pour la police municipale, la gestion de la pompe essence, le serveur informatique de la mairie...

**\*EN MATIERE DE TRAVAUX**

**BATIMENTS**

- ✓ La réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, le remplacement des menuiseries, des travaux de câblage informatique, la pose de vélux



- ✓ **Ecoles** : informatiques, chariots, valises mobiles, VPI, tablettes, mobiliers  
Marcel PAGNOL : Préaux, réfection bureau directeur + grille protection satellite, travaux courant faible et courant fort, aménagement classe 8 : acoustique et revêtement sol  
Jean JAURES : Préaux, travaux courant faible et mise en place wifi, pose lavabos, réhabilitation classe, modification self, portillon, jeux extérieurs, réfrigérateur







- ✓ Centre technique : barrière automatique, création d'un local de rangement pour les espaces verts
- ✓ Cuisines centrales : réparation du système de chauffage – climatisation, travaux courant faible et courant fort, WIFI, chariot monobloc
- ✓ Halle de Gascogne : installation de rideaux occultants
- ✓ Maison des jeunes : mobilier, matériels numériques
- ✓ ECGB : portes automatiques, travaux courant faible et courant fort, réfection peinture salle exposition + cafétéria + salle de projection (sol), dalles plafond salle de projection, prise bornes d'accueil, matériels multimédia consoles, matériels multimédia bibliothèque, matériels billetterie, chariot de livre bibliothèque, Xylophones

### **MOBILITES DOUCES**

- ✓ Pistes cyclables : création de quatre pistes cyclables chemin de Gazin, allée Sousa Mendes, chemin des Terres Rousses, rue Rambaud



Piste cyclable des Terres Rousses





- ✓ Achat de 4 vélos électriques dont deux offerts par la Municipalité à la Gendarmerie de Léognan



## **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

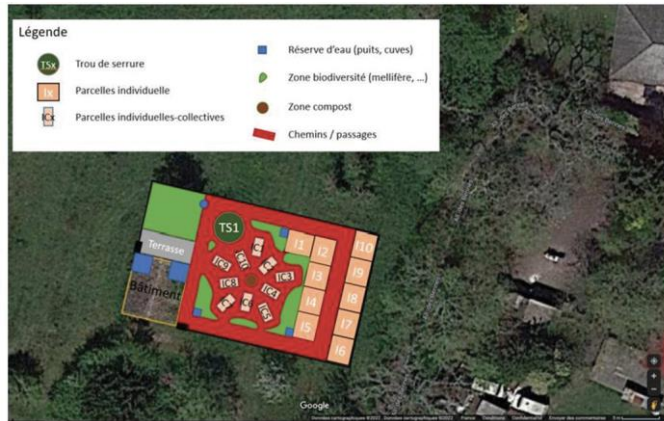
- ✓ Stade du bourg : désamiantage des tribunes, éclairage piste et terrain



- ✓ Stade Pozzobon : projecteur LED sur le terrain de tennis
- ✓ Salle G. BAYLE : isolation plafond, menuiserie
- ✓ Dojo/ lutte / rugby : peintures sols

## **CITOYENNETE, DEVELOPPEMENT DURABLE**

- ✓ Mise en place du premier Budget Participatif
- ✓ Création du Jardin partagé des Bérines



- ✓ Création du Jardin forêt de Pontaulic



### **AMENAGEMENTS**

- ✓ Réhabilitation du chemin Jacquin, création d'un îlot de sécurité route Loustalade
- ✓ Aménagements sécuritaires chemin de Lapeyre, ilot chemin de LAPEYRE/BEL AIR
- ✓ Marquage au sol : rue de Mignoy, rue Jules Guesde, voie verte ECGB, Clair Bois
- ✓ Plaques de rue, panneaux, poteaux d'incendie
- ✓ Matériels : tondeuses, tracteur, véhicule pour le service voirie, machine marquage au sol, pompe carburant, taille haie, réciprocatteur, bennes amovibles et plateaux de transport amovibles, ponceuse, meuleuse...
- ✓ Cimetière : cavurnes cimetière Grand air

---

### **B.2.2. ORIENTATIONS 2023**

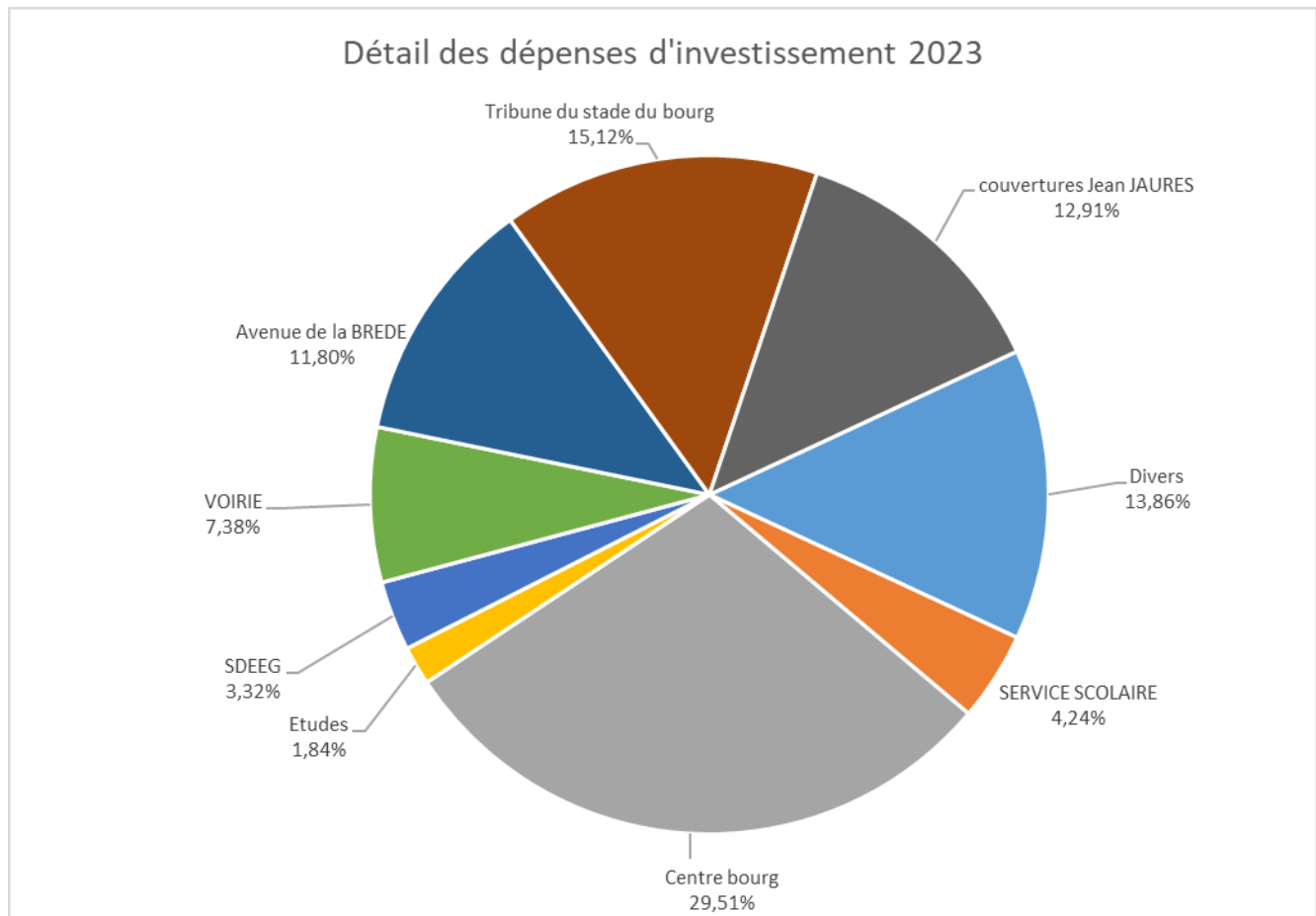
#### **\*Restes A Réaliser 2022**

Il convient tout d'abord de rappeler que les Restes A réaliser (RAR) sont des dépenses engagées sur 2022 mais non payées. Ces projets sont en cours et restent inscrits budgétairement sur 2023 à hauteur de **1 882 082 €**.



## **\*ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2023**

L'enveloppe consacrée à l'investissement 2023 a été estimée à environ **2 500 000 €** et pourrait être ventilée comme suit :



### **ETUDES**

- ✓ Divers (diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage...) : 50 000 € TTC

### **AMENAGEMENTS - TRAVAUX**

#### **AMENAGEMENT**

- ✓ Requalification du centre-bourg – phase 1 - 800 000 € TTC

#### **ECOLES**

- ✓ Couvertures Ecole Jean Jaurès - Phase 1 – 350 000€ TTC
- ✓ Programme pluriannuel de rénovation des écoles (1 classe par école) – 24 000€ TTC
- ✓ Rafraîchissement d'une classe par école – 50 000€ TTC
- ✓ Mobilier divers et informatique : 25 000€ TTC

#### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Rénovation et mise aux normes des tribunes du stade du bourg et des vestiaires : 410 000 € TTC

### **BATIMENTS - TECHNIQUE**

- ✓ Travaux divers – 115 000€ TTC
- ✓ Renouvellement divers – services techniques (espaces verts, mécanique, fêtes et cérémonies) : 31 500€ TTC
- ✓ Village Entreprises : 20 000€ TTC

### **VOIRIE - MOBILITES DOUCES**

- ✓ Aménagement d'une piste cyclable avenue de la Brède – 250 000€ TTC
- ✓ Enrobés, aménagement routiers divers - 200 000€ TTC
- ✓ Réseaux d'électrification SDEEG - 90 000 € TTC
- ✓ Signalisation, divers – 10 000€ TTC

### **AUTRES ACTIONS**

- ✓ Jardin forêt (solde) et jardins partagés (solde) : 11 000€ TTC
- ✓ Accessibilité : 25 000 € TTC
- ✓ Cimetières : investissement divers (reprise de concession, plans) : 10 000€ TTC – travaux : 20 000€ TTC
- ✓ Licences diverses, logiciels, informatique : 60 500 € TTC

### III. BUDGET ANNEXES : DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### A. ASSAINISSEMENT : LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION

Le budget assainissement est devenu un budget autonome qui ne bénéficie plus du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Ce budget est principalement impacté par le démarrage des travaux de la STEP en 2022 et la révision du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales, permettant désormais d'avoir une vision stratégique de l'état du patrimoine de la collectivité, et de prioriser les travaux les plus urgents.

La balance générale du budget 2022 en matière d'assainissement est la suivante :

Balance générale du budget assainissement 2022 (exécution du budget hors RAR)

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>436 815,30 €</b>	<b>768 318,75 €</b>
	Section d'investissement	<b>1 121 676,92 €</b>	<b>1 598 705,95 €</b>
<b>REPORT EXERCICE 2021</b>	Report en section de fonctionnement (002)		<b>304 446,10</b>
	Report en section d'investissement (001)	<b>635 683,50</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>436 815,30 €</b>	<b>1 072 764,85 €</b>
	Section d'investissement	<b>1 757 360,42 €</b>	<b>1 598 705,95 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 194 175,72 €</b>	<b>2 671 470,80 €</b>

#### 1) La section de fonctionnement

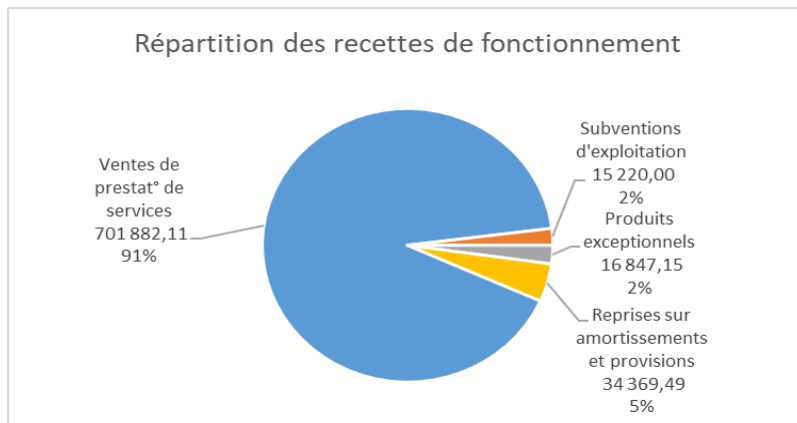
##### \*Recettes de fonctionnement

Le projet de CA 2022 fait apparaître une légère baisse des recettes de fonctionnement avec un total estimé de 701 882,11€ environ contre 696 000€ en 2021.

La principale recette est constituée par la vente de prestations de service, c'est-à-dire les abonnements et consommations payés par les abonnés.

Les recettes liées aux factures d'eau représentent 91%, les subventions représentent 2%. Le solde du remboursement de l'assurance de 16 847,15 € représente 2% des recettes de fonctionnement de 2022.

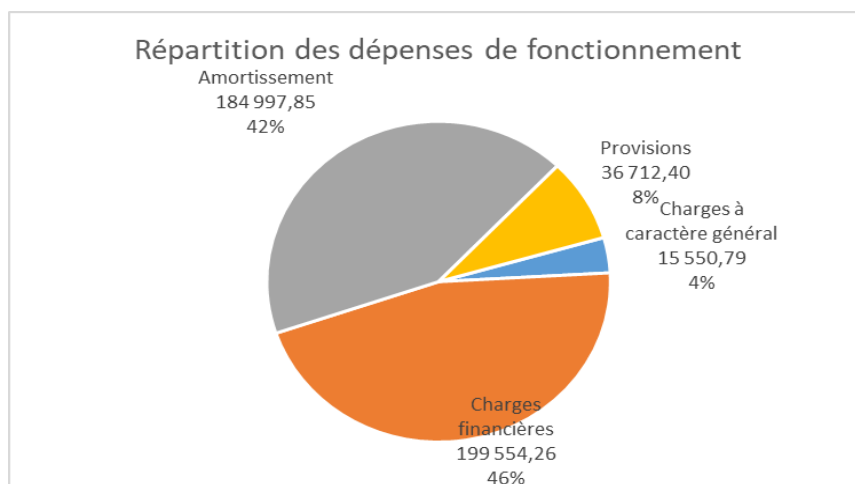
chapitre		CA 2020	CA 2021	Arrêt comptes 31/12/2022 estimé
70	Produits des services et du domaine	242 929,29	500 539,01	701 882,11
74	Dotations, subventions, participations	8 516,00		15 220,00
77	Produits exceptionnels	205 000,00	195 180,63	16 847,15
78	Reprises sur amortissements et provisions			34 369,49
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>456 445,29</b>	<b>695 719,64</b>	<b>768 318,75</b>



#### \*Dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre est la suivante :

chapitre		CA 2020	CA 2021	Arrêt comptes 31/12/2022 estimé
011	Charges à caractère général	72 626,19	13 432,99	15 550,79
65	Autres charges de gestion courante	-	2 745,00	
66	Charges financières	125 040,38	115 800,35	199 554,26
042	opérations d'ordre de transfert entre section			184 997,85
68	Dotations aux amortissements et provisions			36 712,40
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>197 666,57</b>	<b>131 978,34</b>	<b>436 815,30</b>



Les charges à caractère général représentent 4% des dépenses (analyse de risque, contrôles d'installation, rédaction RPQS...).

Les charges financières représentent 46% des dépenses car en 2022. En 2022, une régularisation des ICNE a été nécessaire pour un montant de 90 0017,90 €.

Le reste représente des opérations dites d'ordre, notamment des amortissements et provisions pour risques.

## 2) La section d'investissement

### \*Recettes d'investissement

La principale recette est constituée par la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 4,75 millions d'euros.

chapitre		CA 2020	CA 2021	Arrêt comptes 31/12/2022 estimé	RAR 2022 estimé
16	Emprunts et dettes assimilés	-	-	500 000,00	4 250 000,00
10	dotations, fonds divers et réserves	11 200,00	11 200,00	100 800,00	
13	Subvention investissement	4 350,00	-	812 908,10	1 848 963,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 601,00	185 026,93	184 997,85	
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>171 151,00</b>	<b>196 226,93</b>	<b>1 598 705,95</b>	<b>6 098 963,90</b>

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 6 098 963,90 € dont le détail est le suivant :

- Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne pour le schéma directeur : 52 500 €
- Subvention Agence de l'Eau pour la réhabilitation de la station d'épuration : 1 796 463,90 €
- Aqua prêt : 4 250 000 €

### \*Dépenses d'investissement

L'année 2022 a été marquée par le lancement des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la STEP pour une enveloppe prévisionnelle d'environ 7 millions d'euros.

Ces travaux se poursuivront tout au long de l'année 2023 pour une mise en service en 2024.

La pose symbolique d'une première pierre a eu lieu le 22 septembre 2022 en présence des partenaires institutionnels et financiers de la commune :

- l'Etat représenté par Christine BARON, Inspectrice à la Police de l'Eau,
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne représentée par Nicolas ILBERT, Directeur,
- le Conseil Départemental de la Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu représentée par Bernard FATH, Conseiller Départemental et Président
- la Caisse des Dépôts et Consignations, ayant accordé un prêt bancaire de 4,75M€.

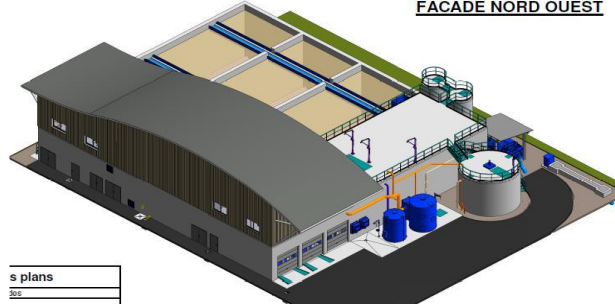




Pose de première pierre de la STEP le 22 septembre 2022



**FACADE NORD OUEST**



s plans
00
01

Par ailleurs, la commune a lancé la révision de son schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, pour la somme de 180 000 euros.

Les objectifs sont notamment les suivants :

- inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises, et à traiter
- établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement EU et EP et de la station d'épuration
- prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'agglomération
- élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés

Ainsi, la répartition des dépenses d'investissement par chapitres est la suivante :

chapitre		CA 2020	CA 2021	Arrêt comptes 31/12/2022 estimé	RAR 2022 estimé
20	Immobilisations incorporelles	7 715,00	75 034,90	110 560,87	129 557,49
21	Immobilisations corporelles	83 585,70	43 302,41	4 540,40	44 546,43
23	Immobilisations en cours	-	9 400,00	703 042,59	5 603 293,43
16	Emprunts et dettes assimilés	231 395,98	206 541,32	213 933,06	
10	dotations, fonds divers et réserves			78 400,00	
13	Subvention investissement			11 200,00	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>322 696,68</b>	<b>334 278,63</b>	<b>1 121 676,92</b>	<b>5 777 397,35</b>

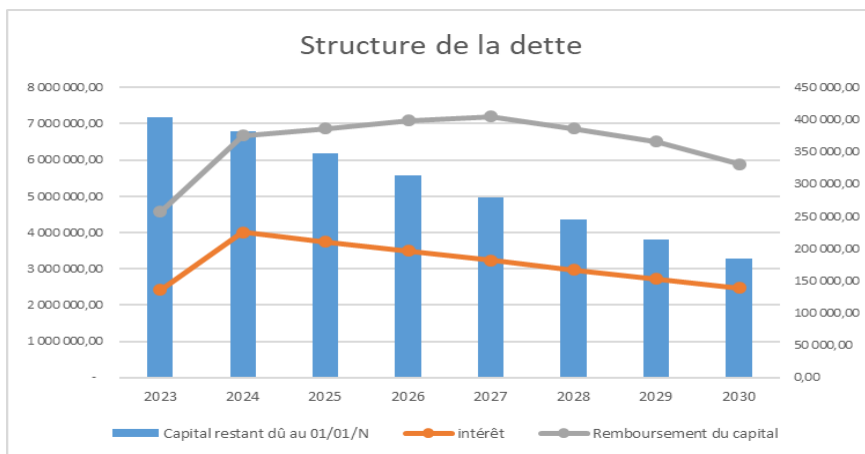
Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 5 777 397.35 € dont le détail est le suivant :

- Travaux réhabilitation station d'épuration : 5 703 197,71 €
- Schéma directeur assainissement et eaux pluviales : 67 728,84 €
- Réparation réseau EU cours GAMBETTA : 6 470,80 €

### 3) Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction des emprunts en cours sur le budget transport scolaire de la commune est présenté dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	N°contrat	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Nature de taux	Taux d'intérêts initial
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - BANQUE DES TERRITOIRES	140141 LIGNE 5501155	REHABILITATION STATION EPURATION	28/09/2022	1 091 812	1 091 812	Fixe	2,6
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - BANQUE DES TERRITOIRES	140141 LIGNE 5501154	REHABILITATION STATION EPURATION	28/09/2022	3 658 188	3 658 188	Fixe	2,94
SA CREDIT AGRICOLE	76159919	Investissements	14/12/2010	200 000	200 000	Fixe	3,27
SA LA POSTE LEOGNAN	MON281116EUR/0300367/001	Investissements 2013	29/10/2013	294 000	294 000	Fixe	3,55
CREDIT FONCIER DE FRANCE	45219276292P	2005 - DEPENSES INVEST.	20/12/2005	487 240	487 240	Fixe	3,87
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1158244H	INVESTISSEMENT 2006	27/12/2006	470 000	470 000	Fixe	4,12
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON266821EUR	Investissements 2009	19/11/2009	376 250	376 250	Fixe	4,32
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON258649EUR	Dépenses Investissement	23/04/2008	570 300	570 300	Fixe	4,35
SA CREDIT AGRICOLE	1560/57612	INVESTISSEMENT 2003	03/07/2003	182 074	182 074	Fixe	4,37
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	9047810	Investissements 2012	05/07/2012	260 000	260 000	Fixe	4,54
SA CREDIT AGRICOLE	01839977800	INVESTISSEMENT 2004	09/07/2004	686 200	686 200	Fixe	4,61
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MPH 221760 EUR	EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	01/04/2008	158 030	158 030	Fixe	4,77
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MIN251625EUR	INVESTISSMENT 2007	03/10/2007	310 000	310 000	Fixe	4,86
SA CREDIT AGRICOLE	00083778416	Assainissement 2012	07/12/2011	500 000	500 000	Fixe	5,22
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON266180EUR	Investissements 2009	18/08/2009	344 500	344 500	Fixe	5,37



-la projection des intérêts et du remboursement du capital des emprunts sont repris dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>1641</b>	<b>257 555,33</b>	<b>375 215,43</b>	<b>386 601,48</b>	<b>398 518,38</b>	<b>404 904,78</b>	<b>386 291,20</b>	<b>366 246,68</b>	<b>331 309,94</b>
2005 - DEPENSES INVEST.	16 929,42	17 584,59	18 265,11	18 971,97	19 706,19	20 468,82	21 260,96	22 083,76
Assainissement 2012	24 679,69	25 967,97	27 323,50	28 749,78	30 250,52	31 829,60	33 491,11	35 239,34
Dépenses Investissement	23 706,40	24 737,63	25 813,72	26 936,62	28 108,36	29 331,07	30 606,97	31 938,37
EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	10 165,26	10 650,15	11 158,16	11 690,40	12 247,88			
INVESTISSEMENT 2003	9 372,91	9 782,50	10 210,00	10 656,18	11 121,85	11 607,65		
INVESTISSEMENT 2004	33 991,37	35 558,37	37 197,62	38 912,43	40 706,29	42 582,85	44 545,81	
INVESTISSEMENT 2006	15 065,14	15 694,44	16 321,64	17 031,83	17 743,28	18 484,46	19 236,17	20 060,13
Investissements	10 400,95	10 773,31	11 158,99	11 558,48	11 972,28	12 400,88	12 844,84	13 304,71
Investissements 2009	28 126,41	28 828,62	29 568,53	30 348,17	31 169,68	32 035,31	32 947,42	33 908,51
Investissements 2012	19 695,76	20 605,27	21 556,81	22 552,26	17 594,69			
Investissements 2013	19 600,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00		
INVESTISSEMENT 2007	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65
REHABILITATION STATION EPURATION	35 926,37	145 536,93	148 531,75	151 614,61	154 788,11	158 054,91	161 417,75	164 879,47
<b>66111</b>	<b>136 238,32</b>	<b>225 064,51</b>	<b>211 014,73</b>	<b>196 493,38</b>	<b>181 519,38</b>	<b>166 760,33</b>	<b>152 766,22</b>	<b>139 261,08</b>
2005 - DEPENSES INVEST.	10 804,66	10 149,49	9 468,97	8 762,11	8 027,89	7 265,26	6 473,12	5 650,32
Assainissement 2012	14 334,66	13 046,38	11 690,85	10 264,57	8 763,83	7 184,75	5 523,24	3 775,01
Dépenses Investissement	9 671,82	8 992,15	8 232,70	7 465,85	6 665,65	5 846,61	4 959,30	4 050,06
EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	2 667,00	2 182,11	1 674,10	1 141,86	584,38			
INVESTISSEMENT 2003	2 742,22	2 332,63	1 905,13	1 458,95	993,28	507,25		
INVESTISSEMENT 2004	12 608,11	11 041,11	9 401,86	7 687,05	5 893,19	4 016,63	2 053,56	
INVESTISSEMENT 2006	11 648,60	11 019,30	10 392,10	9 681,91	8 970,46	8 229,28	7 477,57	6 653,61
Investissements	3 380,04	3 007,68	2 622,00	2 222,51	1 808,71	1 380,11	936,15	476,31
Investissements 2009	19 329,71	17 988,18	16 569,21	15 130,38	13 649,68	12 137,50	10 553,56	8 933,28
Investissements 2012	4 298,84	3 389,33	2 437,79	1 442,34	401,26			
Investissements 2013	3 913,88	3 218,08	2 522,28	1 826,48	1 130,68	434,88		
INVESTISSEMENT 2007	7 213,93	6 733,00	6 252,07	5 771,14	5 290,21	4 809,29	4 328,36	3 847,43
REHABILITATION STATION EPURATION	33 624,85	131 965,07	127 845,67	123 638,23	119 340,16	114 948,77	110 461,36	105 875,06
<b>Total général</b>	<b>393 793,65</b>	<b>600 279,94</b>	<b>597 616,21</b>	<b>595 011,76</b>	<b>586 424,16</b>	<b>553 051,53</b>	<b>519 012,90</b>	<b>470 571,02</b>

## B. TRANSPORT SCOLAIRE : AIDER LES FAMILLES

En préambule, il est à noter que ce budget est passé en TTC au cours de l'année 2022.

En effet, selon la Direction Régionale des Finances Publiques, au regard de la TVA du budget transports créé par convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine en date du 26 août 2019, l'assujettissement à la TVA de notre budget est rendu caduque.

L'information ayant été transmise à la commune le 15 novembre 2022, le conseil municipal en date du 15 décembre 2022 a donc entériné l'annulation le crédit de TVA cumulé constaté d'un montant de 41 711 €.

La nomenclature budgétaire et comptable prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler des dépenses exceptionnelles, dans leur nature et par leur montant. Ce budget n'ayant pas la qualité d'assujetti, il fallait annuler ce crédit TVA par une charge de fonctionnement qui ne pouvait pas être anticipé lors de l'établissement du budget et mettrait ainsi en péril son équilibre.

En conséquence, le conseil municipal a validé la procédure d'étalement de la somme de 41 711€ sur une durée de 5 ans dès 2022, selon les modalités suivantes :

1. Constatation de l'étalement (OOB)---> Débit Compte budgétaire d'ordre 4818 chapitre 040 Crédit compte budgétaire 791 chapitre 042 pour 41711€
2. Amortissement par dotation annuelle (OOB) ---> débit Compte budgétaire d'ordre 6812 chapitre 042 Crédit Compte budgétaire 4818 chapitre 040 pour 8342€.

Ainsi la balance générale du budget 2022 est la suivante :

### Balance générale du budget annexe transport scolaire 2022 (exécution du budget hors RAR)

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>253 691,50 €</b>	<b>166 998,51 €</b>
	Section d'investissement	<b>63 749,33 €</b>	<b>47 700,00 €</b>
<b>REPORT EXERCICE 2021</b>	Report en section de fonctionnement (002)		<b>98 591,33</b>
	Report en section d'investissement (001)		<b>17 443,55 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>253 691,50 €</b>	<b>265 589,84 €</b>
	Section d'investissement	<b>63 749,33 €</b>	<b>65 143,55 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>317 440,83 €</b>	<b>330 733,39 €</b>

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Achat de matériels et d'équipement : 8 954,48 €
- Entretien et réparation des véhicules : 20 919,86 €
- Carburant : 9 976,94 €
- Charge du Personnel : 89 494,79 €
- Reversement à la Région :

- 23 314,30 € : cette somme a été réceptionnée en mairie le 3/12/2021. De plus en 2020 le montant de reversement de 3 046€ a été payé sur l'exercice 2022
- Reversement pour 2022 : 6 825,80 €
- Charges financières : 4 794,33 €

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement sont évaluées comme suit :

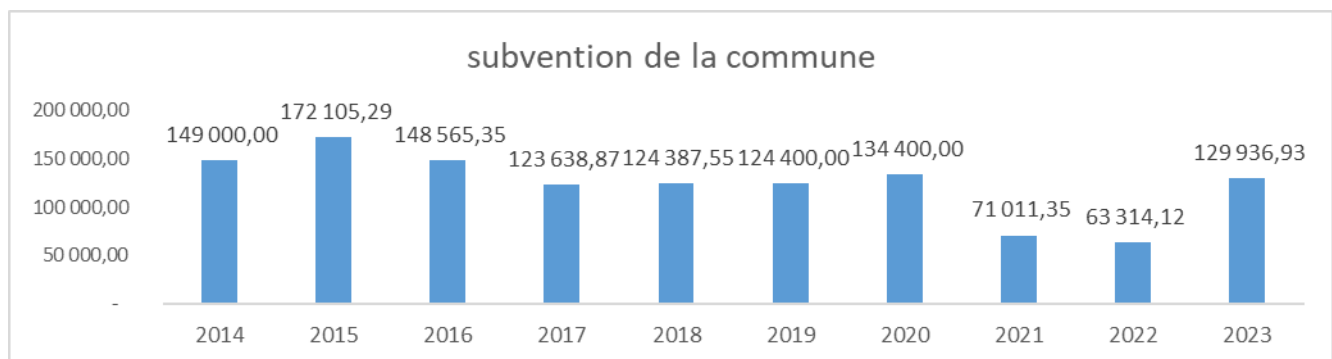
- Entretien et réparation des véhicules : 33 000 €
- Carburant : 12 000 €
- Charges de personnel : 90 000 €
- Reversement à la Région : 30 800 €
- Charges financières : 4 154,07 €
- Charges de répartition de rattrapage de TVA : 8 342 €
- Charges d'amortissement : 29 262 €

Par ailleurs, les subventions de la Région et du Département ont évolué comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision 2023
Subvention transports	19 500,00	32 809,86	69 764,81	27 058,66	84 040,67	55 973,39	56 722,80
Subvention pour une participation à la masse salariale des accompagnateurs dns les bus			9 000,00	9 000,00	9 000,00	6 000,00	6 000,00
Subvention	34 698,39	16 200,00		2 068,49			
<b>Total</b>	<b>54 198,39</b>	<b>49 009,86</b>	<b>78 764,81</b>	<b>38 127,15</b>	<b>93 040,67</b>	<b>61 973,39</b>	<b>62 722,80</b>

Concernant le calcul de la subvention de la commune afin d'équilibrer le budget, pour 2023, la subvention de la commune est évaluée à 129 936.93 €. Son évolution depuis 2017 est la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2021	Prévision 2023
subvention de la commune	123 638,87	124 387,55	124 400,00	134 400,00	71 011,35	63 314,12	129 936,93



-Aucun investissement n'est prévu en 2023.

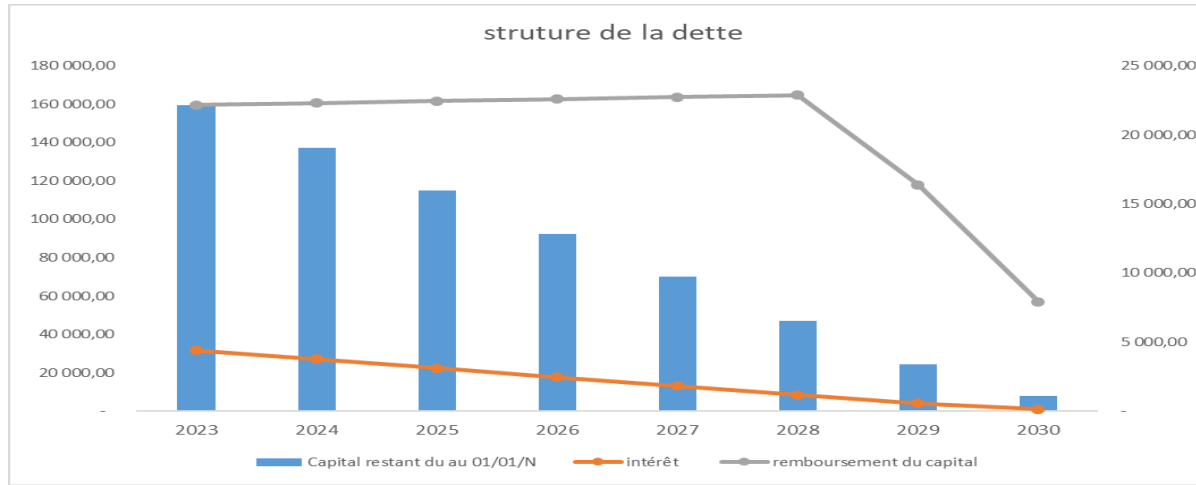
- Le remboursement de capital de l'emprunt est estimé à 22 174,44€.

Le profil d'extinction des emprunts en cours sur le budget transport scolaire de la commune est présenté dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	N° contrat	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Nature de taux	Taux d'intérêts initial	Durée
SA CREDIT AGRICOLE	10000355036	Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	17/07/2015	104 000,00	104 000,00	Fixe	2,01	180
SA LA POSTE LEOGNAN	MON500424EUR	Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	19/06/2014	129 000,00	129 000,00	Fixe	3,03	180
SA LA POSTE LEOGNAN	MON280461EUR/0299629/001	ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	22/08/2013	100 000,00	100 000,00	Fixe	3,64	186

Tableau intérêt et remboursement du capital des emprunts

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>1641</b>	<b>22 174,44</b>	<b>22 313,28</b>	<b>22 454,92</b>	<b>22 599,40</b>	<b>22 746,79</b>	<b>22 897,24</b>	<b>16 383,86</b>	<b>7 940,23</b>
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	6 907,78	7 046,62	7 188,26	7 332,74	7 480,13	7 630,48	7 783,86	7 940,23
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	6 666,66	6 666,66	6 666,66	6 666,66	6 666,66	6 666,76		
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	
<b>66111</b>	<b>4 411,52</b>	<b>3 769,44</b>	<b>3 124,55</b>	<b>2 476,82</b>	<b>1 826,19</b>	<b>1 172,60</b>	<b>576,63</b>	<b>159,60</b>
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	1 192,13	1 053,29	911,65	767,17	619,78	469,43	316,05	159,60
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	1 395,33	1 152,67	910,00	667,33	424,67	182,01		
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	1 824,06	1 563,48	1 302,90	1 042,32	781,74	521,16	260,58	
<b>Total général</b>	<b>26 585,96</b>	<b>26 082,72</b>	<b>25 579,47</b>	<b>25 076,22</b>	<b>24 572,98</b>	<b>24 069,84</b>	<b>16 960,49</b>	<b>8 099,83</b>





## CONCLUSION

Comme les années précédentes, la commune se doit d'adopter une gestion à la fois être rigoureuse et ambitieuse. Une attention toute particulière est donc portée aux chapitres 011 et 012, soit les charges à caractère général et les frais de personnel, afin de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement et ainsi poursuivre la politique d'investissement de la commune.

Résolument, la commune de Léognan priorise la qualité des services publics rendus à la population, notamment en matière de Tranquillité Publique avec le renforcement du service de Police Municipale et le recrutement d'un troisième agent.

Elle opte également pour une hausse modérée de la fiscalité locale - aucune hausse n'étant intervenue depuis 2012 - ce qui maintiendrait malgré tout Léognan dans la moyenne basse des communes de l'intercommunalité et plus globalement de la Gironde.

Parallèlement, la commune réaffirme trois objectifs pour bâtir la stratégie d'investissement pluriannuel :

- la valorisation du patrimoine communal,
- la rénovation énergétique des bâtiments,
- la préservation de l'environnement et les mesures de sobriété énergétique rendues nécessaires dans l'ensemble des actions lancées.

C'est la feuille de route qui est proposée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, permettant de conserver un niveau maîtrisé d'investissement sans accroître l'endettement.